Guide de Pêche 58

2019 – 2020

Fédération départementale de pêche
et de protection du milieu aquatique de la Nièvre

www.federationdepeche58.fr

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 58

A tous les pêcheurs, MERCI !

En prenant votre carte de pêche, vous contribuez à la création et au maintien de plus d'un millier d'emplois qui œuvrent quotidiennement à la protection des milieux aquatiques et au développement du loisir pêche en France.

► Surveillance, diagnostic et gestion des milieux aquatiques et des espèces

Surveillance
- Sentinelle, observation des milieux
- Alerte sécheresse, pollution, dégradation des milieux

Entretien
- Entretien et aménagement des berges et de la végétation
- Entretien et renaturation des cours d'eau

Connaissance et protection
- Etudes de l'état des milieux pour proposer une gestion adaptée
- Pêches d'inventaire et de sauvetage
- Surveillance et protection des espèces

Gestion et restauration
- Repeuplements piscicoles
- Création d'habitats piscicoles
- Restauration ou création de frayères
- Restauration de la continuité écologique

► Accès au loisir, accueil et découverte, produits et offres, promotion de la pêche

Accès au loisir
- Droits de pêche
- Développement de la réciprocité
- Règlementation, surveillance et cartes de pêche

Sites de pêche adaptés
- Aménagement de parcours labellisés (découverte, famille, passion) et création de parcours spécifiques (carpe de nuit, mouche, no kill…)
- Amélioration des conditions d'accès à la pratique pour tous les pêcheurs

Réseau d'animation
- Mise en place de structures dédiées : Ateliers Pêche Nature, Maisons Pêche Nature
- Interventions dans les écoles, collèges et lycées

Développement de produits et offres de pêche
- Création d'un label hébergement pêche
- Lancement d'un label Station Pêche

Vous êtes la Génération Pêche !

Pour découvrir en détail toutes les actions auxquelles vous participez grâce à votre carte, rendez-vous sur www.generationpeche.fr/cartedepeche

GÉNÉRATION PÊCHE

© FNPF. Laurent Madelon

Consultez votre quotidien sur votre lieu de pêche

dès 5 heures !

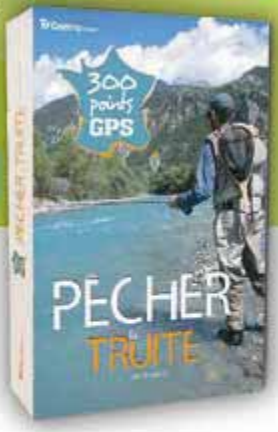

Oui, je m'abonne au lejournal du centre

VERSION NUMÉRIQUE

- ○ 1 an au prix de 174€ + GUIDE DE LA TRUITE Offert !
- ○ 2 ans au prix de 278€ + GUIDE DE LA TRUITE Offert !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Age : Tél : Email :

Bulletin à retourner avec votre règlement à : LA MONTAGNE SA - Service abonnements Centre France 45, rue du Clos-Four - 63056 Clermont-Ferrand Cedex 2

Droit de rétractation possible selon les modalités rappelées dans nos CGV, disponibles sur : https://portail.centrefrance.com/files/cgu_cgv.pdf
Conformément à la loi informatique et liberté : les données recueillies servent à la gestion de votre souscription.
Elles servent aussi à vous informer sur nos produits. Pour accord cochez la case ☐
Offre exclusivement réservée aux 100 nouveaux abonnés particuliers - 503 ANF
Pour tout autre moyen de paiement, nous consulter au 0 825 84 84 84 (0,15€/min)

BBF

BONGARD-BAZOT & FILS

Forêts
Scierie
Travaux
Energies
Transports

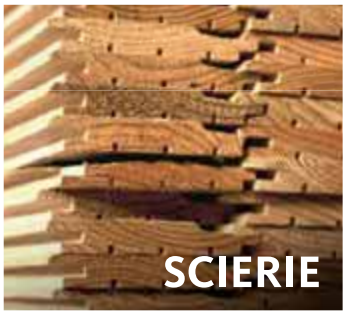

BBFservices
SIÈGE Saint-Péreuse 58110
TÉL. **03 86 84 40 12**
FAX. 03 86 84 41 36
info@bongard-bazot.fr
www.bongard-bazot.fr

BBFscierie
ZI du Pré Charpin - La machine 58260
TÉL. **03 86 50 93 50**
FAX. 03 86 50 98 03
contact@bbf-scierie.fr
www.bbf-scierie.fr

Les Piscicultures du Morvan

Des salmonidés produits aux sources de l'Yonne en plein cœur du Parc Naturel Régional du Morvan

Le Lycée Agricole du Morvan

De la 4éme au BTSA
Se préparer aux métiers de l'aquaculture

PORTES OUVERTES
Samedi 23 mars 2019
de 9h à 17h
Pour les portes ouvertes 2020, merci de contacter l'établissement

58120 CHATEAU-CHINON
Tél. Lycée Agricole : 03 86 79 49 80
Web : //pisciculture.pronde.net
//formavenir.pronde.net

Sommaire

Réglementation p.8
Pêche des écrevisses p.9
Secteur Loire aval p.11
Secteur Loire amont - Allier p.21
Secteur Aron aval - Alène p.33
Secteur Aron amont - Bazois p.47
Secteur Nièvre p.55
Secteur Morvan des lacs, Yonne amont
Cure et Chalaux p.59
Secteur Yonne aval p.69
Guides APN clubs p.74
Pêche aux engins p.75
Parcours spécifiques p.76
Hébergements pêche p.80

Réciprocité départementale et interdépartementale
sur l'ensemble des **42 AAPPMA nivernaises**

2ème catégorie piscicole
- Rivières du domaine privé
- Rivières du domaine public
- Canaux (domaine public)
- A — Plan d'eau

1ère catégorie piscicole
Domaine privé
- Taille de la truite, 23 cm
- Taille de la truite, 25 cm
- Taille de la truite, 20 cm

- Routes principales
- Siège A.P.P.M.A.

Les cours d'eau, les étangs et les lacs

N°	COURS D'EAU
1	Abron
2	Acolin
3	Acotin
4	Alène
5	Allier
6	Alnain
7	Andarge
8	Anguison
9	Armance
10	Aron
11	Asvins
12	Auxois
13	Barathon
14	Beuvron
15	Bridier
16	Brinjame
17	Caillot
18	Canne
19	Chalaux
20	Chazelles
21	Cheuille
22	Chevannes
23	Colâtre
24	Cousin
25	Cressonne
26	Cure
27	Donjon
28	Dornette
29	Dragne
30	Druyes
31	Fontbout
32	Garat
33	Guignon
34	Heuille
35	Houssière
36	Ixeure
37	Loire
38	Lyonnet
39	Maria

N°	COURS D'EAU
40	Mazou
41	Meulot
42	Montagne
43	Morion
44	Nièvre
45	Nièvre d'Arzembouy
46	Nièvre de Champlemy
47	Nièvre Petite
48	Nohain
49	Oisy
50	Ozon
51	Pargon
52	Renèvre
53	Richaufour
54	Roche
55	Saint-Eugénie
56	Saint-jean
57	Saint-Marc
58	Saint-Michel
59	Sauzay
60	Senelle
61	Sourde-Douceline
62	Talvanne
63	Ternin
64	Touron
65	Trait
66	Tramboulin
67	Veynon
68	Vignan
69	Vrille
70	Yonne 1ère Cat.
71	Yonne 2ème Cat.
72	Canal du Nivernais
73	Canal latéral à la Loire

ÉTANGS ET LACS	
A	Étang de Vaux et Baye 230 ha
B	Lac de Pannecière 520 ha
C	Lac des Settons 360 ha
D	Lac de Chaumeçon 135 ha
E	Lac de Saint-Agnan
F	Lac du Crescent (Yonne - domaine public - 1 ligne) 150 ha
G	Étang Grénetier La Machine
I	Étang des Sourdes Varennes-les-Narcy
J	Étang du Goulot
K	Étang com. de Moulins-Engilbert 1ère Cat. (1 ligne)
L	Trous de la Celle
M	Étang communal de Pouilly/Loire (cher)
N	Étang communal de Prémery
O	Étang de Bourdoiseau
P	Plan d'eau de Belleville
Q	Étang d'Imphy
R	Étang du Chatelet Arleuf
S	Étang du Pré-Lecomte Clamecy
T	Étang de la Boue Rémilly (lieu dit le buisson Guipied)
U	Étang d'Arthel
V	Étang com. de Vandenesse 1ère Cat. (1 ligne)
W	Étang com. de St Honoré
X	Étang com.de St Sulpice
Y	Étang du Merle Crux-la-Ville
Z	Étang des Charmilles à Mesves-sur-Loire
T	Étang de la Boue Rémilly (lieu dit le buisson Guipied)
U	Étang d'Arthel
V	Étang com.de Vandenesse 1ère Cat. (1 ligne)
W	Étang com. de St Honoré
X	Étang com. de St Sulpice - Fermé en 2019
Y	Étang du Merle Crux-la-Ville
Z	Étang des Charmilles à Mesves-sur-Loire

CARTE DE RÉCIPROCITÉ INTERDÉPARTEMENTALE **EHGO**

La carte de pêche Interfédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE

Cartes nivernaises personne mineure, découverte, promotionnelle femme et hebdomadaire :
Réciprocité totale sans achat de vignette dans les départements orange, verts et jaunes

LOIRE ET ALLIER LOTS LOUÉS PAR LES APPMA DE LA NIÈVRE
PÊCHE À 4 LIGNES SUR LES DEUX RIVES (CHER OU ALLIER ET NIÈVRE)
SANS RECIPROCITE INTERDEPARTEMENTALE

58
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA NIÈVRE

174, Faubourg du Grand Mouësse - 58000 NEVERS
Tél. 03 86 61 18 98 - Fax : 03 86 61 93 04
Site Internet : www.federationdepeche58.fr
E.mail : fede.peche58@gmail.com
Bureaux ouverts : lundi au jeudi de 8 h à 17 h 30 - vendredi de 8 h à 16 h 30

Crédit photo : Fédération Nationale de la pêche en France (F.N.P.F) Laurent Madelon - AAPPMA Nivernaises - Ivan Alfier - Renaud Blondin - Nicolas Carbo - Frédéric Markus - Jean-François Genillier - Nicolas Médel - Victor Lepy - Thomas Principe

Reproduction Interdite - Conception et impression : INORE GROUPE IMPRESSION - Varennes-Vauzelles

Réglementation

Retrouvez toute la réglementation nivernaise actualisée sur le site de la Fédération et dans le guide du pêcheur

Tailles légales de capture des poissons

TAILLES LÉGALES DE CAPTURE DES POISSONS

BROCHET	60 cm
SANDRE	50 cm
BLACK BASS	30 cm
ALOSE	30 cm
LAMPROIE MARINE	40 cm

OMBRE COMMUN	30 cm
TRUITE ARC-EN-CIEL	23 cm
TRUITE FARIO	25 ou 23 cm
20 cm dans les cours d'eau du Morvan (voir carte)	

Modalités d'utilisation d'une embarcation

LAC DE ST AGNAN : navigation autorisée moteur électrique uniquement.
CHAUMEÇON : navigation autorisée moteur électrique uniquement.
SETTONS : navigation autorisée moteur électrique ou thermique sans limitation de puissance - redevance pour le compte de la com com des grands lacs du morvan pour les moteurs au delà de 6 CV.
PANNECIÈRE : navigation autorisée moteur électrique ou thermique 4 temps, 6 CV maximum.
VAUX - BAYE : navigation autorisée moteur électrique uniquement.

Respectons nos poissons

QUOTA CARNASSIERS

(Sandre - Brochet - Black-Bass)
Limitation à 3 prises/jour/pêcheur
dont 1 brochet maximum
Pour une pêche responsable, limitons notre prélèvement
DÉCRET du 7 avril 2016

Actualités du département sur le site Facebook

Pêche des Ecrevisses

Savoir les reconnaître

Dans la Nièvre, 6 espèces d'écrevisses sont présentes

Les espèces nuisibles à pêcher toute la saison

L'écrevisse Signal ou écrevisse de californie
Pacifastacus leniusculus

1. Pinces avec tâche bleutée ou blanche, rouge sur le dessous
2. Céphalothorax et pinces lisses

L'écrevisse Américaine
Orconectes limosus

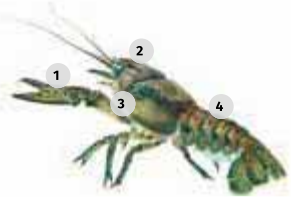

1. Ergot pointu sur l'article précédant les pinces
2. Rostre à bords parallèles en forme de gouttière
3. Epines de part et d'autre du sillon cervical
4. Tâches brunes sur l'abdomen

L'écrevisse Rouge de Louisiane
Procambarus clarkii

1. Rostre à bords convergents
2. Sillons thoraciques très rapprochés
3. Nombreuses aspérités sur le thorax et les pinces
4. Couleur rouge

Les espèces protégées interdites à la pêche

Pieds Blancs - Pieds Rouges - Pattes Grêles.

Réglementation :

- Être en possession d'une carte de pêche (interdépartementale, personne majeure, mineure, découverte, femme, vacances ou journalière).
- En 1ère catégorie, pêche pendant la période d'ouverture.
- En 2ème catégorie, pêche autorisée toute l'année.
- Pas de taille réglementaire de capture. **Interdiction de les relâcher, de les introduire dans un autre milieu ou de les transporter vivantes.**

Le mode de pêche, la balance

Vous pouvez pêcher avec un maximum de 6 balances par titulaire de carte dont le diamètre sera inférieur ou égal à 30 cm.
Il est interdit de les pêcher à la main ou à l'aide d'une épuisette ou d'une nasse.

Après avoir fixé un morceau de poisson au centre de la balance (reliée à une corde), le pêcheur la positionne à l'aide d'une canne fourchue.

Quand les pêcher ?

La meilleure période s'étend de juin à octobre. Les écrevisses sont peu actives en hiver et au printemps (phase de reproduction.)

Comment les tuer ?

Pour tuer une écrevisse il faut lui ôter le Telson. C'est la partie centrale de la queue reliée à l'intestin.

Les meilleurs coins de la Nièvre

En 1ère catégorie : L'Yonne, la Cure, le Chalaux, l'Anguison, la Dragne, le Veynon, ou la Ste Eugénie.
En 2ème catégorie : La Nièvre, le Beuvron, l'Yonne en aval de Marigny- sur-Yonne et les lacs du morvan.

Les poissons d'eau douce

Brochet

Epinoche

Ablette

Rotengle

Gremille

Crapet de roche

Chabot

Loche

Sandre

Spirlin

Vandoise

Brème

Hotu

Black bass

Pseudorabora

Vairon

Perche soleil

Goujon

Bouvière

Poisson chat

Aspe

Chevesne

Truite fario

Ecrevisse

Barbeau

Gardon

Truite arc-en-ciel

Lamproie

Carpe

Carassin

Tanche

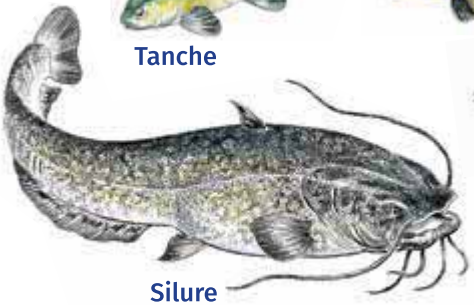
Silure

Ombre commun

Perche

Anguille

Secteur Loire aval

Vrille Loire et sablières
St Amand en Puisaye
Myennes

Nohain et Loire
Cosne-Cours-sur-Loire
Pouilly-sur-Loire
Couloutre

Mazou et Loire
La Charité-sur-Loire
Pougues-les-Eaux
Fourchambault

Vrille, Loire et Sablières

AAPPMA de Myennes

Président : BERGIN Alain, 06 60 85 48 13
Trésorier : PLETU Patrick, 03 86 26 90 29
Site internet de l'AAPPMA :
aappma-la-myennoise.wifeo.com

Dépositaires de cartes

Annay : Mairie, lundi à vendredi 8h/12h et 13h30/18h, 03 86 39 22 65
Myennes : chez Alain BERGIN, les Poules Chiens, 06 60 85 48 13
Neuvy/Loire : Mairie, lundi, vendredi, samedi matin, 03 86 39 20 33

AAPPMA de St Amand en Puisaye

Président : LEPRESLE Pascal, 03 86 39 74 40
Trésorier : MARLIN François, 06 30 86 93 62

Dépositaires de cartes

St Amand : Maison de la Presse, centre ville le matin, 03 86 39 61 02
Dampierre sous Bouhy : Bar chez Kiki, 03 86 26 42 32

AAPPMA « La Myennoise » de Myennes

Vrille 2ème catégorie piscicole de Annay à Neuvy
Parcours sportif de pêche à la truite de 4 km.
Réglementation spécifique, *voir parcours page 74*
[1] **47°32'15" N - 02°55'51" E** (Accès parcours)
[2] **47°32'04" N - 02°54'48" E** (Accès parcours)
[3] **47°31'53" N - 02°53'39" E** (Accès parcours)

Les Sablières des Communaux ou « trous de la Celle »
2ème catégorie piscicole
Petites sablières de quelques hectares, faciles d'accès.
Cadre sauvage rappelant les bras morts de Loire.
[4] **02°54'52" E - 47°28'40" N** (Accès Sablières)

Embarcations interdites sur les plans d'eau. Bonne population de carnassiers et de carpes. Ponton handipêche sur la 1ère sablière.

Loire 2ème catégorie piscicole, domaine public
Accés facile à l'amont de la mise à l'eau de Myennes.
[5] **47°26'42" N - 02°55'49" E** (Mise à l'eau)

AAPPMA « la Gaule Poyaudine » de St Amand en Puisaye

Vrille 1ère catégorie piscicole
La Vrille est une rivière de plaine plutôt sinueuse et souvent encaissée, mais relativement agréable à pêcher à roder.

Accés interdit par le chemin de la station de pompage « Le Patureau » à St Amand.
L'accés pêche se fait par le bief du château.

[6] **47°32'27" N - 02°58'59" E** (Accès par STEP)
[7] **47°31'55" N - 03°04'23" E** (Bief du château)
[8] **47°32'28" N - 03°06'56" E** (Moulin Courot)

Nohain et Loire

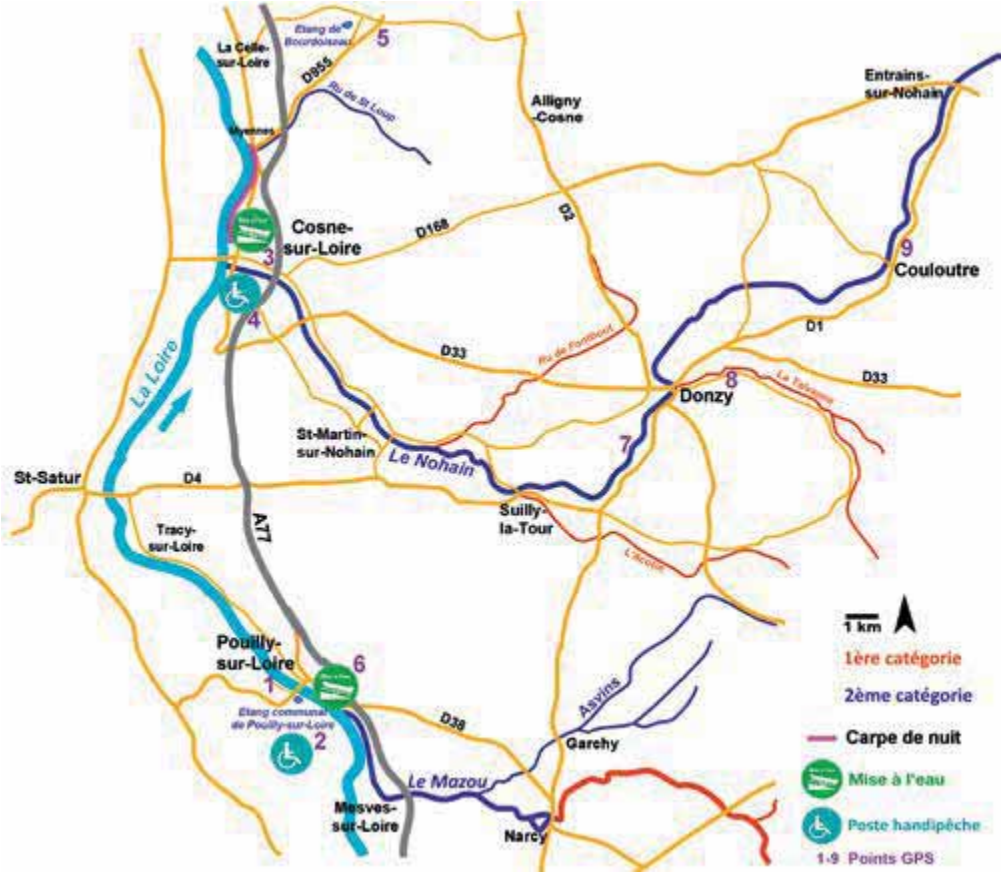

AAPPMA Pouilly

Président :
MARCHAND Jacques,
03 86 39 16 85
Trésorier : ALLIMANN Jean-Pierre,
06 48 08 51 85

Dépositaires de cartes

Pouilly/Loire : OTSI et Tour du Pouilly Fumé, 30 rue Waldeck Rousseau, 03 86 24 04 70
Pouilly/Loire : Bar Restaurant Les 200 Bornes
Tracy/Loire :
Café Le Régina,
09 66 81 15 01

AAPPMA Cosne

Président :
OUAGNE Christian,
03 86 26 60 43
Trésorier : PARDIEU Marc, 03 86 28 48 78

Dépositaires de cartes

Cosne : Judeau Sport et Loisirs, Bd de la République, 03 86 28 09 36
Cosne : magasin Cosne Pêche 58, 93 rue du Maréchal Leclerc,
03 86 20 63 56

AAPPMA Donzy

Président :
FREMION Alain,
03 86 39 33 43
Trésorier : GARNIER Jean-Luc, 03 86 39 31 13

Dépositaires de cartes

Donzy : Café de de la Mairie, 03 86 39 34 75
Donzy : Office de Tourisme, 03 86 39 45 29
Suilly-la-Tour : Auberge de l'Acotin,
03 86 26 32 78

AAPPMA Couloutre

Président :
GONDARD Jean-Marc,
03 86 39 33 70
Trésorier : COUPE Bernard

Dépositaires de cartes

Donzy : Café de de la Mairie, 03 86 39 34 75
Donzy : Office de Tourisme,
03 86 39 45 29

AAPPMA « le Barbillon » de Pouilly-sur-Loire

Loire 2ème catégorie piscicole, domaine public
Fleuve sauvage, la Loire l'exprime totalement dans le secteur de Pouilly-sur-Loire où les îles sont nombreuses. Nous sommes ici au cœur de la Réserve Naturelle du Val de Loire.
[1] **47°17'08" N - 2°56'11" E** (Accès rive gauche)
[6] **47°15'58" N - 2°58'49" E** (Mise à l'eau)

Mise à l'eau d'une barque possible en rive droite à quelques kilomètres en amont de Pouilly, en aval de Mesves sur Loire. Présence importante du silure. Étang communal avec ponton handipêche en rive gauche.

Étang communal 2ème catégorie piscicole - 1,3 ha
Très accessible sur tout son pourtour. Ponton handipêche.
[2] **47°16'37" N - 2°57'13" E**

AAPPMA « la Cosnoise » de Cosne Cours-sur-Loire

Loire 2ème catégorie piscicole, domaine public
Le Nohain et la Loire confluent dans Cosne. Il en résulte un secteur de pêche varié, entre rivière de plaine de 2ème catégorie et fleuve sauvage. La pêche peut se pratiquer en pleine ville. Les plus solitaires préfèreront la Loire avec ses îlots et ses bras secondaires.
[3] **47°24'48" N - 2°55'18" E** (Mise à l'eau)

Mise à l'eau d'une barque possible en rive droite en aval du pont, place de la Pêcherie. Présence importante du silure. Embouchure Nohain-Loire intéressante pour les carnassiers, notamment la perche. Parcours de carpe de nuit en Loire sur 3 km en rive droite, entre la descente à bateau et l'entrée de Myennes. Ponton handipêche sur le Nohain Place de la Chaussade.

Nohain 2ème catégorie piscicole
[4] **47°24'36" N - 2°55'20" E** (Poste handipêche)

Étang de Bourdoiseau 2ème catégorie piscicole - 1,3 ha
Remise à l'eau des amours obligatoire
[5] **47°28'58" N - 2°58'53" E**

AAPPMA « la Truite » de Donzy

Nohain 2ème catégorie piscicole
Parcours situé sur la rivière le Nohain, affluent de la Loire, entre le pont en amont du lieu dit Les Cabets et le pont de Champcelée.
[7] **47°20'43" N - 3°05'57" E** (Les Cabets)

Rivière assez courante dans ce secteur où les captures peuvent aller de la truite au brochet en passant par de gros chevesnes.

Talvanne 1ère catégorie piscicole
Pêche autorisée sur 1 km en amont du bourg de Donzy.
[8] **47°22'18" N - 3°07'43" E**

AAPPMA « le Brochet » de Couloutre

Nohain 2ème catégorie piscicole
Le Nohain est une rivière de plaine plutôt profonde et agréable à pêcher.
Le site est muni d'un sentier praticable par tous.
[7] **47°24'37" N - 3°13'22" E**

Peuplement intermédiaire entre une 1ère et une 2ème catégorie, allant de la truite fario au brochet...

Cosne Pêche 58

MARDI AU VENDREDI

8H30 - 12H00 / 14H00 - 19H00

SAMEDI

7H00 - 12H00 / 14H00 - 19H00

DIMANCHE

7H00 - 12H00

03 86 20 63 56

cosnepeche58@orange.fr

"Vente de cartes - Internet"

93 rue du Maréchal Leclerc - Cosne / Loire

TRUITES OLLIVIER

www.truites-ollivier.fr

bienvenue à la ferme

- LABORATOIRE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS ÉLABORÉS À BASE DE TRUITE SUR PLACE

Moulin de Villette

Chemin de Villette

45600 SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD

à proximité de Sully-sur-Loire, D.951 - direction Gien rive sud

Tél.: 02 38 36 26 08 – Port.: 06 13 61 26 54

truitesollivier@orange.fr

- Elevage (AEC & Fario)
- Pêche (Plusieurs formules)
- Vente (AMPPMA/CE/Privé)

Mazou et Loire

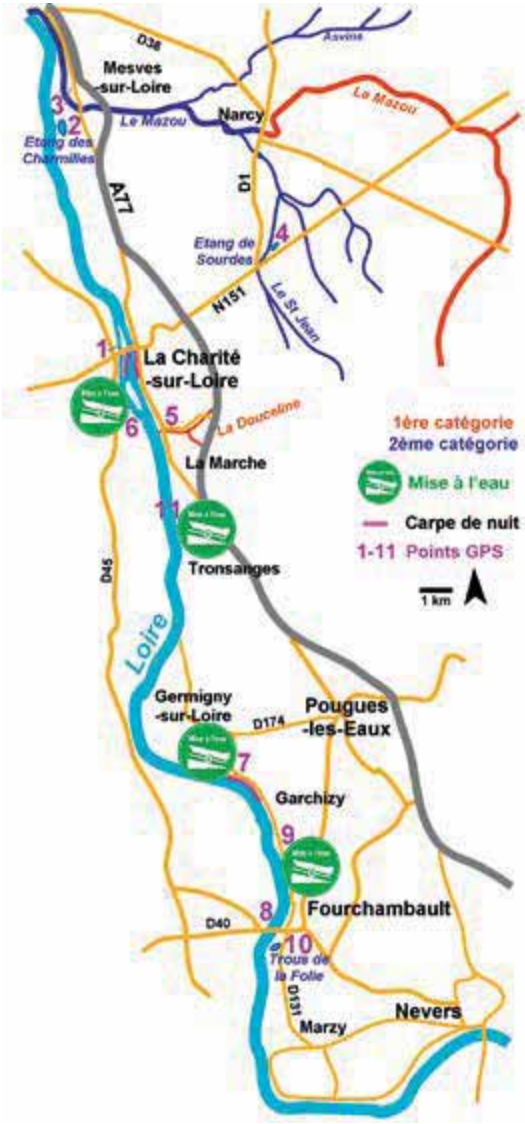

AAPPMA de Fourchambault

Président : RAYMOND Maurice, 03 86 60 82 74
Trésorier : GODARD Hervé, 03 86 38 89 65

Dépositaires de cartes

Fourchambault : permanence de l'AAPPMA le mardi de 18h à 19h30, 66 rue Léopold Lucas (sauf juillet-août)
Fourchambault : Nevers LAN, Galerie Intermarché, 03 86 38 71 57
Fourchambault : Maison de la Presse, 09 83 22 98 52
Fourchambault : Café des Arts, 03 86 36 45 85

AAPPMA de la Charité-sur-Loire

Président : DESPONT Didier, 03 86 37 85 66
Trésorier : MAFAITY Pierre, 03 86 69 63 00

Dépositaires de cartes

La Charité/Loire : Office de Tourisme, 03 86 70 15 06
La Charité/Loire : Librairie Sonate d'Auteurs, 39 Grande rue, 03 86 70 06 86
Mesves/Loire : Proxi Marché, 03 86 37 94 09

AAPPMA de Pougues-les-Eaux

Président : TARDY Bernard, 06 17 93 54 20
Trésorier : CHERRY Philippe, 03 86 90 13 98

Dépositaires de cartes

Pougues : Armurerie Dudragne « le Marcassin », rue du 8 mai, 03 86 58 79 19

AAPPMA « l'Ablette » de la Charité-sur-Loire

Loire 2ème catégorie piscicole, domaine public
Nous sommes ici en limite de la Réserve Naturelle du Val de Loire. L'accès au site de la Blancherie est facile et un parking permet de stationner plusieurs véhicules.
[1] **47°10'31" N - 3°00'39" E** (Pont de Fonte)
[6] **47°15'58" N - 2°58'49" E** (Mise à l'eau La Blancherie)
[11] **47°07'20" N - 3°02'06" E** (Mise à l'eau La Marche)

Le secteur est bien pourvu en silures, perches et poissons blancs. Une mise à l'eau bétonnée (assez pentue) est à disposition des pêcheurs. Secteur carpes de nuit en amont du pont sur 500 m.

Étang des Charmilles 2ème catégorie
[2] **47°14'19" N - 2°59'16" E**

Étang de Sourdes 2ème catégorie
[4] **47°12'07" N - 3°04'09" E**

Mazou 2ème catégorie
[3] **47°14'54" N - 2°59'19" E**

Douceline 1ère catégorie
[5] **47°09'13" N - 3°01'47" E**

AAPPMA « le Roseau » de Pougues-les-Eaux

Loire 2ème catégorie piscicole, domaine public
A hauteur de Pougues les Eaux, ancienne ville thermale, la Loire fait un méandre prononcé qui annonce déjà de beaux postes de pêche. Entre la mise à l'eau de Soulangy, l'accès à Germigny, et le chemin qui se prolonge après Montalin, les pêcheurs ont de quoi prospecter !
[6] **47°03'25" N - 3°02'57" E** (Mise à l'eau de Soulangy)

Descente à bateau bétonnée à Soulangy. Parcours de pêche de la carpe de nuit sur 2 km. La route communale de Soulangy menant à la rampe de mise à l'eau reste autorisée aux pêcheurs munis d'une carte de pêche valide !

AAPPMA « la Vandoise » de Fourchambault

Loire 2ème catégorie piscicole, domaine public

Le fleuve a reçu ici les eaux de l'Allier. Il prend des proportions plus importantes et offre des postes de pêche profonds en rive gauche en aval du pont de Fourchambault. La digue en travers et la sortie du canal sont des hauts lieux de la pêche ligérienne.

[8] **47°00'58" N - 3°04'18" E** (Sortie canal)

[8] **47°01'34" N - 3°04'44" E** (Mise à l'eau)

Silures très présents dans le secteur.

Trous de la Folie 2ème catégorie

[2] **47°00'32" N - 3°04'38" E**

Secteur Loire amont Allier

Loire et Bec d'Allier

Nevers
Imphy
Avril sur Loire

Loire amont, confluence Aron et Cressonne

Decize
St Hilaire-Fontaine/Charrin
La Nocle Maulaix

Loire et Bec d'Allier

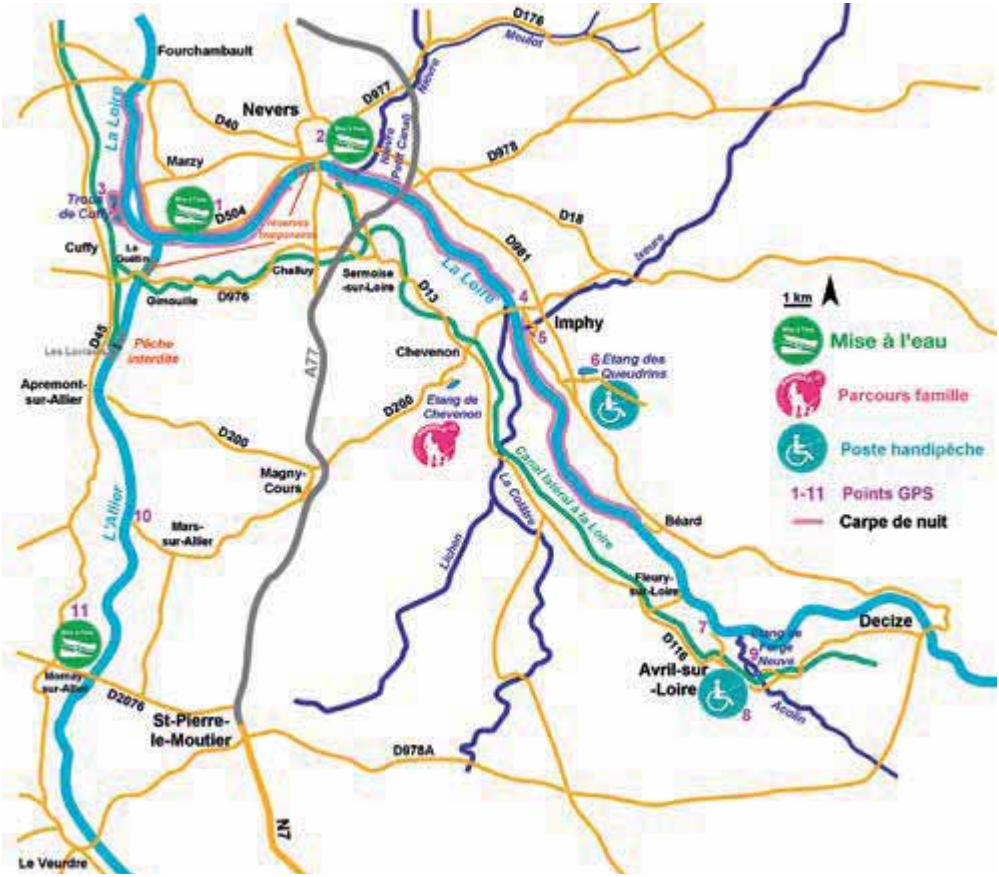

AAPPMA Nevers

Président :
LORY Dominique,
03 86 59 38 69 - 06 40 06 85 07
Trésorier : VILLA Gilles,
03 86 57 41 90 - 06 30 71 65 78

Dépositaires de cartes

Nevers : Nevers Pêche, O. Lepy, 03 86 57 02 54
Nevers : Pacific Pêche, 03 86 90 20 20
Nevers : Décathlon, 03 86 71 65 70
Coulanges les Nevers : Tabac Presse Loto, LECLERC, 03 86 36 61 93 - 09 65 24 04 43

AAPPMA Imphy

Président :
GUYON Alain, 03 86 50 18 61
Trésorier :
CHEVENIER Yoann,
03 45 82 01 67

Dépositaires de cartes

Nevers : Nevers Pêche, O. Lepy, 03 86 57 02 54
Imphy : EPN (en face Intermarché), 03 86 68 60 99
Imphy : Imphy Centre Presse, 03 86 38 27 61

AAPPMA Avril/Loire

Président :
BURSAC Robert, 03 86 25 40 02
Trésorier :
LEVIF Michel, 03 86 25 48 31

Dépositaires de cartes

Avril/Loire : Mairie (mardi et vendredi, 14h-18h), 03 86 25 33 57
Dornes : Tabac Loto, 03 86 50 68 10

St Pierre-le-Moûtier

Dépositaires de cartes

St Pierre : Tabac - Loto - Pêche
St Pierre : Office de Tourisme, 03 86 37 21 25

AAPPMA « La Corcille » de Nevers

Loire 2ème catégorie piscicole, domaine public (sauf Nièvre)
Nevers est l'une de ces villes où les sites de pêche entourent les pêcheurs. Loire pour le silure, la carpe, les blancs, ou les perches, Canal et Bassin de la Jonction pour les sandres et les black-bass, et enfin embouchure du « Petit Canal », l'appellation locale de la Nièvre canalisée, pour les fritures d'ablettes et de gardons...
[1] **46°57'43" E - 03°05'42" N** (Mise à l'eau Indrins)
[2] **46°59'08" E - 03°09'40" N** (Mise à l'eau Pont de Loire)

Parcours de carpe de nuit sur près de 8 km au total autour de Nevers sur la Loire et le canal. Mise à l'eau derrière l'Hôtel Mercure. Présence d'aspes.

Étang de Chevenon 2ème catégorie
Label pêche famille, *voir parcours page 76*
03°13'30" E - 46°54'47" N

Les Trous de Cuffy 2ème catégorie
Trois petites sablières côté Cher en aval du Bec d'Allier, parcours carpe de nuit et black-bass
[3] **46°58'04" N - 03°03'32" E**

Permanence de l'AAPPMA le mercredi aprés-midi de 17 à 19 h, Maison des Eduens, Quai des Mariniers, 03 86 57 28 41 Atelier Pêche nature : école de pêche gratuite pour les 8-16 ans

AAPPMA « la Tanche » d'Imphy

Étang des Queudrins 2ème catégorie piscicole
Étang de 4 hectares à vocation familiale. Simple d'accès. Présence d'un ponton handipêche. L'attrait principal est la pêche de la carpe.
[6] **46°54'58" N - 03°17'11' 'E**

Possibilité de pêche de nuit de la carpe une dizaine de week-end dans l'année (se renseigner auprès de l'AAPPMA). Attention, la pêche aux leurres, la tirette et le manié sont interdits.

Loire - Pont de Loire 2ème catégorie
L'aval du pont de Loire est un haut lieu pour la pêche des carnassiers. Suivant les saisons et le niveau d'eau, vous pouvez y prendre fréquemment des silures de belle taille.
[4] **46°56'14" N - 03°15'12" E**

Sortie Ixeure 2ème catégorie
[5] **46°55'44" N - 03°15'25" E**

AAPPMA « le Chat » d'Avril-sur-Loire

Canal latéral et Loire 2ème catégorie piscicole
Le site d'Avril sur Loire offre de multiples possibilités aux pêcheurs. Canal, étang, petites rivières, ou Loire, on passe de l'un à l'autre dans un rayon de moins de 2 kilomètres.
[7] **46°49'41" N - 03°21'09" E** (Loire) [8] **46°48'59" N - 03°21'40" E** (Canal poste handipêche)

Présence d'un poste handipêche sur le canal.
Bonne population de carnassiers et de carpes.

Étang de Forgeneuve 2ème catégorie
[9] **46°48'56" N - 03°22'31" E**

Allier 2ème catégorie
[10] **03°04'03" E - 46°52'01" N** (accès) [11] **46°49'05" N - 03°02'49" E** (Mise à l'eau de Mornay)

Garage BERGER SARL

www.renault-berger-nevers.fr

RENAULT
La vie, avec passion

Rue Albert 1er
58000 NEVERS

Tél. 03 86 61 11 48

Jean-Bernard Michel - Traiteur

Magazines, catalogues, affiches, Roll-up,
Bâches, Panneaux et tous vos supports
de communication imprimés avec qualité.

IMPRIMERIE
INORE GROUPE

Pour le respect des couleurs et de l'environnement

VARENNES-VAUZELLES | **03 86 71 05 70**
www.inoregroupe.fr | contact@inoregroupe.fr

35 Bd Victor Hugo
58000 NEVERS
03. 86.71. 95. 95
kyriadnevers@wanadoo.fr
Ouvert 7j/7

COGEP

VOUS ÊTES BIEN ENTOURÉS

- EXPERTISE COMPTABLE
- AUDIT
- FISCALITÉ
- SOCIAL
- JURIDIQUE
- AGRICOLE
- GESTION
- CORPORATE FINANCE
- FINANCEMENT
- PATRIMOINE
- FORMATION
- TRANSMISSION
- INTERNATIONAL

COGEP à VARENNES VAUZELLES

3, rue du Bengy

Tél : 03 86 36 96 70

www.cogep.fr

Loire amont, confluence Aron et Cressonne

AAPPMA Decize

Président :
PIERRE Franck, 03 86 25 09 34
Trésorier :
BROUTOT Christophe,
06 14 78 10 89

Dépositaires de cartes

Decize : L'Abri du Pêcheur,
39 Av de Verdun, 03 86 50 27 44
Decize : Port de Decize,
Bassin de la Jonction,
03 73 15 00 00
Decize : Bar Tabac « Le Privé »,
3 place de la République,
03 86 25 01 37
Decize : Office de tourisme,
Place du Champ de Foire,
03 86 25 27 23

AAPPMA St Hilaire Fontaine–Charrin

Président :
BONGARD Henri, 03 86 50 33 31
Trésorier :
DENGLOS Fernand, 03 86 50 33 30

Dépositaires de cartes

Decize : L'Abri du Pêcheur,
03 86 50 27 44
Charrin : La Boutique,
multiservice, 03 86 30 07 39

AAPPMA La Nocle Maulaix

Président :
GALMICHE Bruno, 03 86 30 82 44
Trésorier :
PERON Michel, 03 86 30 84 58

Dépositaires de cartes

La Nocle Maulaix : Hôtel Restaurant de la Place, 03 86 39 24 98

AAPPMA « la Brème » de Decize

Loire, Aron et canal à Decize 2ème catégorie piscicole, domaine public

Toute la ville de Decize est entourée d'eau. Du canal à la Loire, en passant par l'Aron et l'ancien lit du fleuve (Vieille Loire), tous les poissons et toutes les pêches y sont possibles.

[1] **46°50'18" N - 03°27'03" E** (Mise à l'eau)

Silures, sandres, carpes, black-bass, friture et même aloses lors de leur migration (avril), Decize offre toutes les possibilités. 4 parcours de la carpe de nuit et 1 descente à bateau sont à disposition des pêcheurs. Attention à la réserve permanente autour du barrage (200 m de part et d'autre).

Parcours « No-kill black-bass »

Vieille Loire 2ème catégorie piscicole

Label passion

L'AAPPMA de Decize a déversé de nombreux black-bass sur ce parcours afin de développer une pêche ludique et moderne avec ce poisson combatif et passionnant. Afin de pérenniser le site, l'instauration du no-kill était obligatoire.

[2] **46°49'44" N - 03°27'51" E**

AAPPMA « l'Epinoche » de St Hilaire Fontaine - Charrin

La Loire et le Gour du Perray 2ème catégorie piscicole, domaine public
Entre la Loire et ses méandres et le Gour du Perray, zone annexe au fleuve, les pêcheurs ont de quoi prospecter. De gros silures et de gros brochets se font tous les ans dans le secteur.
[3] **46°46'45" N - 03°34'23" E** (Mise à l'eau)

Les nombreux méandres de ce secteur offrent des postes à carnassiers sympathiques à pêcher. Des blacks-bass sont présents dans le Gour.

AAPPMA « le Vairon Noclois » de la Nocle Maulaix

La Cressonne 2ème catégorie piscicole
Situé dans le sud-est du département, la Cressonne est un affluent direct de la Loire. Elle marque sur une bonne partie de son linéaire la délimitation entre la Nièvre et la Saône et Loire.

Rivière typique pour les pêches à roder, la Cressonne possède un peuplement très varié. Les pêches aux appâts naturels de saison sont à privilégier (vers, sauterelles, fruits, ...).

TACKLE SHOP

L'ABRI DU PÊCHEUR

DÉCOUVREZ TOUT VOTRE MATÉRIEL INDISPENSABLE

COUP · CARPE · MOUCHE
TRUITE · CARNASSIER

300m² de surface de vente

Mardi au samedi : 9h-12h et 14h-19h
Dimanche : 9h-2h

Tél. 03 86 50 27 44 - labridupecheur.com
119 Avenue de Verdun, 58300 Decize

PORT DE DECIZE

LOUER

Le Belisama

Bateau sans permis

Jusqu'au 12 personnes

210 €

LA JOURNÉE
9H - 18H

Possibilité de déjeuner à la halte de Fleury

Renseignements et Réservations
03 73 15 00 00

Création : Agence Dédicaces - Photo : DR

TRAVAUX PUBLICS

TRANSPORT
BEUGNON Jean Luc

Les Champs Druys - 58250 MONTARON
beugnon.jeanluc@orange.fr
03.86.30.71.76 - 06.07.54.87.05

RENAULT
La vie, avec passion

Renault **ALASKAN**
Conçu pour relever vos défis

SIMONNEAU AUTOMOBILES
2 RUE LÉONARD DE VINCI VARENNES-VAUZELLES
03 86 93 00 00
173 ROUTE NATIONALE ST LÉGER-DES-VIGNES
03 86 25 09 73

Groupe Simonneau
www groupe-simonneau.fr

Groupe Simonneau
DISTRIBUTEUR AUTOMOBILES

Secteur Aron aval Alène

Aron aval
La Machine
Verneuil
Cercy la Tour

Alène et Roche
Fours
Semelay
Luzy

Aron et Dragne
Vandenesse
Panneçot
Moulins-Engilbert

Aron aval

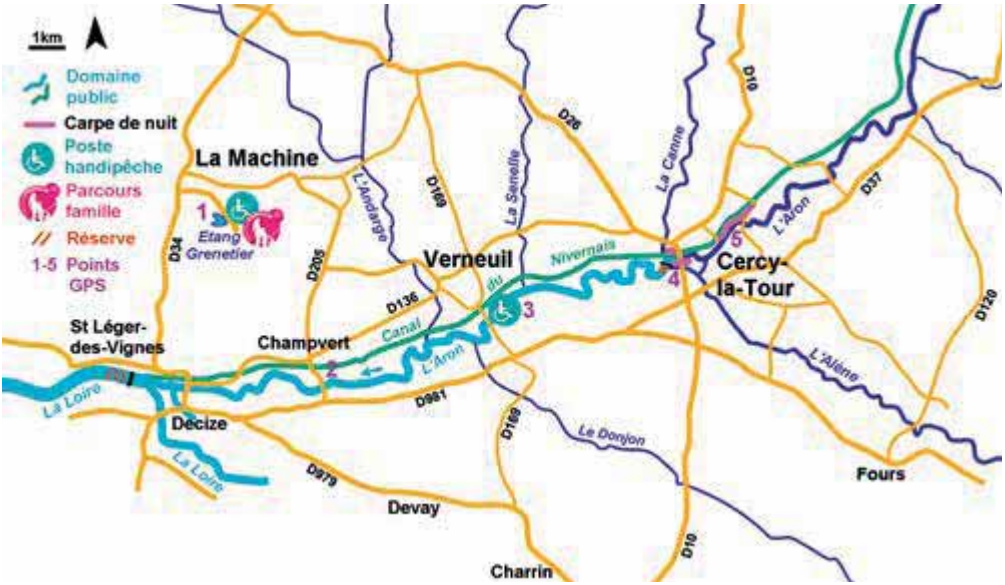

AAPPMA La Machine

Président :
CISZAK Gérard, 03 86 60 28 69
Trésorier :
CHARASSE Jean-Claude,
03 86 50 95 09

Dépositaires de cartes

La Machine : Le Marché du Bricolage, 03 86 50 80 65
Anlezy : Epicerie Mme Boulanger, 03 86 60 27 66
Champvert : Gîte Le Petit Robinson, 03 86 25 43 16

AAPPMA Verneuil

Président :
PELLE Bernard, 03 86 50 54 98
Trésorier :
DIVERS Bernard, 03 58 06 42 91

Dépositaires de cartes

Verneuil : Mairie, 03 86 50 51 33. Lundi : 8h30-12h et 16h15-17h ; mardi-jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h ; vendredi : 8h30-9h45 et 13h30-17h.
Decize : magasin de pêche « l'Abri du Pêcheur », 03 86 50 27 44

AAPPMA Cercy la Tour

Président :
DUCREUX Roland, 06 70 23 91 70
Trésorier :
LARRIVE Sébastien, 06 88 90 88 86

Dépositaires de cartes

Cercy la Tour : Café du Siècle, 71 avenue Louis Coudant, 03 86 50 03 47
Cercy la Tour : Café du Centre, avenue Louis Coudant, 03 86 50 50 78

AAPPMA « la Gaule Machinoise et Champivertine » de la Machine

L'étang Grénetier 2ème catégorie piscicole

L'étang Grénetier fait partie des parcours de pêche labellisé « Famille ». Ce beau plan d'eau possède tous les équipements nécessaires pour accueillir les pêcheurs et leur famille.

[1] **46°52'37" N - 03°28'50" E**

Bonne population de poissons blancs. Poste handipêche sur la digue. Navigation interdite sur l'étang.

Aron 2ème catégorie piscicole

[2] **46°50'13" N - 03°31'03" E** (Aron Champvert)

AAPPMA « le Goujon » de Verneuil

Aron et Canal du Nivernais 2ème catégorie piscicole

L'Aron domanial, rivière d'une trentaine de mètres de large, est ici très sauvage et comporte de nombreux méandres. Le canal à proximité est bien peuplé en black-bass, brochets et gardons. Il est alors facile de passer de l'un à l'autre afin de varier les types de pêche.

[3] **46°51'14" N - 03°34'27" E** (poste handipêche)

Poste handipêche aménagé sur le canal. Tables et parking sur place. Présence du silure sur l'Aron.

AAPPMA « la Carpe » de Cercy-la-Tour

Bassin de Cercy-la-Tour

2ème catégorie piscicole, domaine public

Parcours de pêche insolite où se rejoignent l'Aron, la Canne, et le Canal du Nivernais dans un élargissement en amont du barrage de Cercy. Le site de pêche est face au camping, en centre ville.

[4] **46°52'02" N - 03°38'39" E** (Carpe de nuit)

[5] **46°52'22" N - 03°39'40" E** (Martigny-Chaumigny)

Domaine public. Parcours de pêche de la carpe de nuit dans le bassin de Cercy sur les 2 rives (50 m au dessus du barrage jusqu'à 100 m en amont du pont routier). Mise à l'eau d'une barque possible dans le bassin. Réserve de pêche sur l'Aron depuis le barrage jusqu'à 50 m en aval.

Intermarché SUPER

LA MACHINE
Rte de Decize (58260)

Tél. **03 86 50 44 21**
Boucherie **03 86 50 41 25**

Ouvert le dimanche matin

LE MEILLEUR MOINS CHER

les Mousquetaires

VGBFRANCE
PREFABRIQUES

SOLUTIONS PRÉFABRIQUÉS EN BÉTON

Route Industrielle du Pré Charpin
ZI Les Fontaines Douces - 58260 La Machine
Tel.: (0033) 3 86 30 75 18
info@vgbfrance.fr | www.vgbfrance.fr
www.facebook.com/vgbfrance

TOQUES NIVERNAISES

MURIEL & JEAN-MARC AUVRAY

Relais de Bourgogne

RESTAURANT

58270 ST-JEAN-AUX-AMOGNES

✆ 03 86 58 61 44

jean-marc-auvray@orange.fr

FERMETURE DIMANCHE SOIR, LUNDI & MERCREDI

sauf jours fériés et juillet/août

www.lerelaisdebourgogne.org

PISCICULTURE du VAL de SAÔNE

le Poisson, Notre Passion

Guy PERNIN

06.08.64.59.50

- Alevins pour repeuplement rivières et lacs
- Pêche d'étangs
- Réservoirs

«Le Port» 71700 FARGES les MÂCON - T. 03.85.40.54.39

pisciculturevaldesaone@gmail.com

Alène et Roche

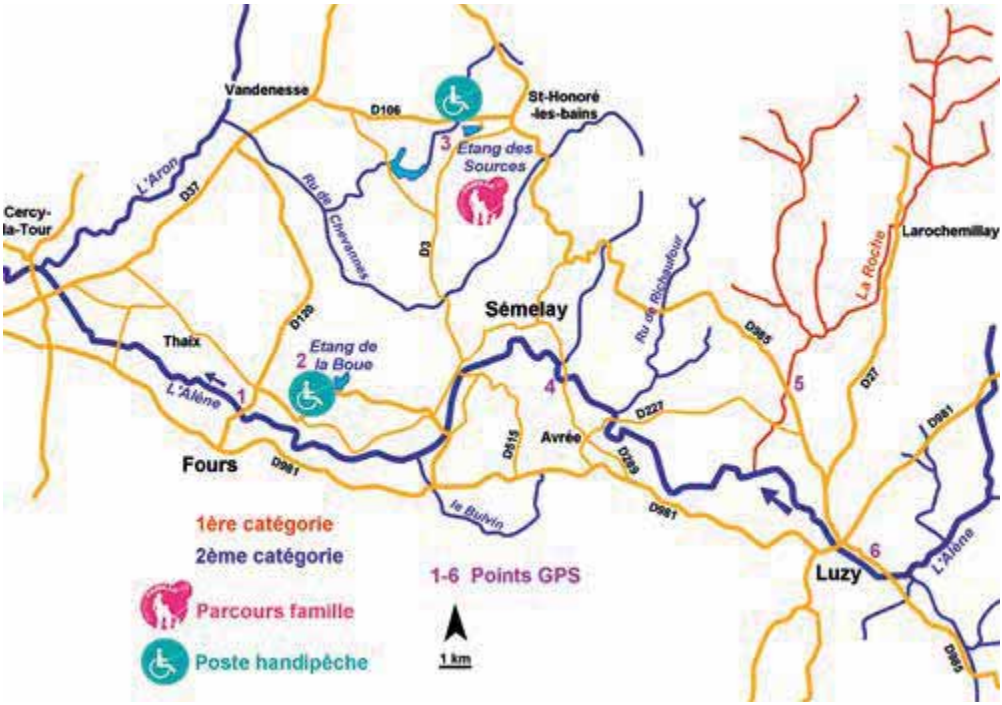

AAPPMA Fours

Président :
MURAT Guy, 03 86 50 25 96
Trésorier :
THIBAUT Mario, 03 86 30 86 79

Dépositaires de cartes

Montambert : Auberge des Etangs, 03 86 50 36 27
Fours : Rural Equipement, 27 avenue de la Gare, 03 86 25 43 42
Fours : Murat Guy, 03 86 50 25 96
Fours : Vival by Casino, 03 86 30 86 62

AAPPMA Sémelay

Président :
MARCEL Jean-Michel, 03 86 30 76 73
Trésorier :
MARCEL Marie-Claire, 03 86 30 76 73

Dépositaires de cartes

St Honoré les Bains : Office de Tourisme, 03 86 30 43 10
Sémelay : Restaurant Le Clos de la Bussière, 03 86 30 91 66

AAPPMA Luzy

Président :
GARNIER Georges, 03 86 30 19 94
Trésorier :
DELAVELLE Gilbert, 03 86 30 17 71

Dépositaires de cartes

Luzy : Tabac-Loto-Presse pêche, 10 rue de la République, 03 86 30 17 90
Luzy : SNC JOS'SYL, Tabac - Maroquinerie, 03 86 30 00 77 Loto, 16 rue Victor Hugo, 03 86 30 00 77

AAPPMA « l'Arc en Ciel » de Fours

L'Alène de Montreuil au pont de Coueron 2ème catégorie piscicole
L'Alène est une rivière courante avec de nombreux méandres et des berges souvent peu accessibles. La zone entre Montreuil et le pont de Coueron est bien entretenue en rive droite et aménagée de systèmes de franchissement des clôtures.
[1] **46°49'31" N - 03°43'49" E**

Rivière agréable à pêcher à roder à la cuillère pour les brochets et perches cachées dans les embâcles ou à la mouche pour les gros chevesnes.

Étang de la Boue 2ème catégorie piscicole (voir page 78)
[2] **46°49'57" N - 03°46'06" E**

AAPPMA « le Carpillon » de Sémelay

Étang des Sources de St Honoré les Bains 2ème catégorie piscicole, parcours Famille label FNPF
Étang peu profond, très bien aménagé pour la pêche familiale. À deux pas du centre de St Honoré les Bains, ville thermale. Étang communal bien peuplé en carnassiers et poissons blancs. Présence de Black-bass. 4 lignes autorisées.
[3] **46°54'17" N - 03°49'32" E**

Alène 2ème catégorie piscicole
[4] **46°50'07" N - 03°51'42" E** (Pont de Jaillery)

AAPPMA « le Chevesne Luzycois » de Luzy

La Roche et l'Alène

1ère et 2ème catégorie piscicole

La Roche, 1ère catégorie piscicole, et l'Alène, 2ème catégorie, confluent en aval de Luzy. Nous sommes ici dans le sud Morvan et les eaux sont un peu moins fraiches, mais le haut de la Roche comporte encore une bonne population de truites fario.

[5] **46°49'57" N - 03°57'04" E** (Roche)

[6] **46°47'01" N - 03°58'57" E** (Alène)

Possibilité de pêcher la friture et les brochets sur l'Alène et les truites sur le haut de la Roche dans un périmètre de seulement quelques kilomètres. Les secteurs AAPPMA sont balisés et entretenus.

RURAL ÉQUIPEMENT

27 av. de la Gare - 58250 FOURS

03.86.25.43.42

Matériel d'élevage, huiles, ficelles, boulonnerie, raccord d'eau, jardinage, graines, vêtements, chaussants, volailles et alimentation animale

Le Clos de la Bussière

Isabelle & Daniel EPINAT

Restaurant - Traiteur

Place de l'Eglise
58360 SEMELAY

03.86.30.91.66
leclosdelabussiere2@wanadoo.fr

BAR RESTO DE L'ÉGLISE

Menu du jour
Carte

9 place du 11 Novembre 1918
58170 LUZY
03 86 30 03 53

sarl Chorobate
ISOLATION INTERIEUR & EXTERIEUR

SOUFFLAGE & INSUFFLATION OUATE DE CELLULOSE RÉNOVATION
AMÉNAGEMENT DE COMBLES
BARDAGE BOIS CLOISONS SÈCHES
TERRASSE BOIS

Mathieu Milleret,
applicateur agréé 58170 LUZY
06 07 18 67 67

EN VRAI, ON VOUS ACCOMPAGNE POUR VOS LOISIRS.

GROUPAMA VOUS REMBOURSE VOTRE CARTE DE PÊCHE (1)

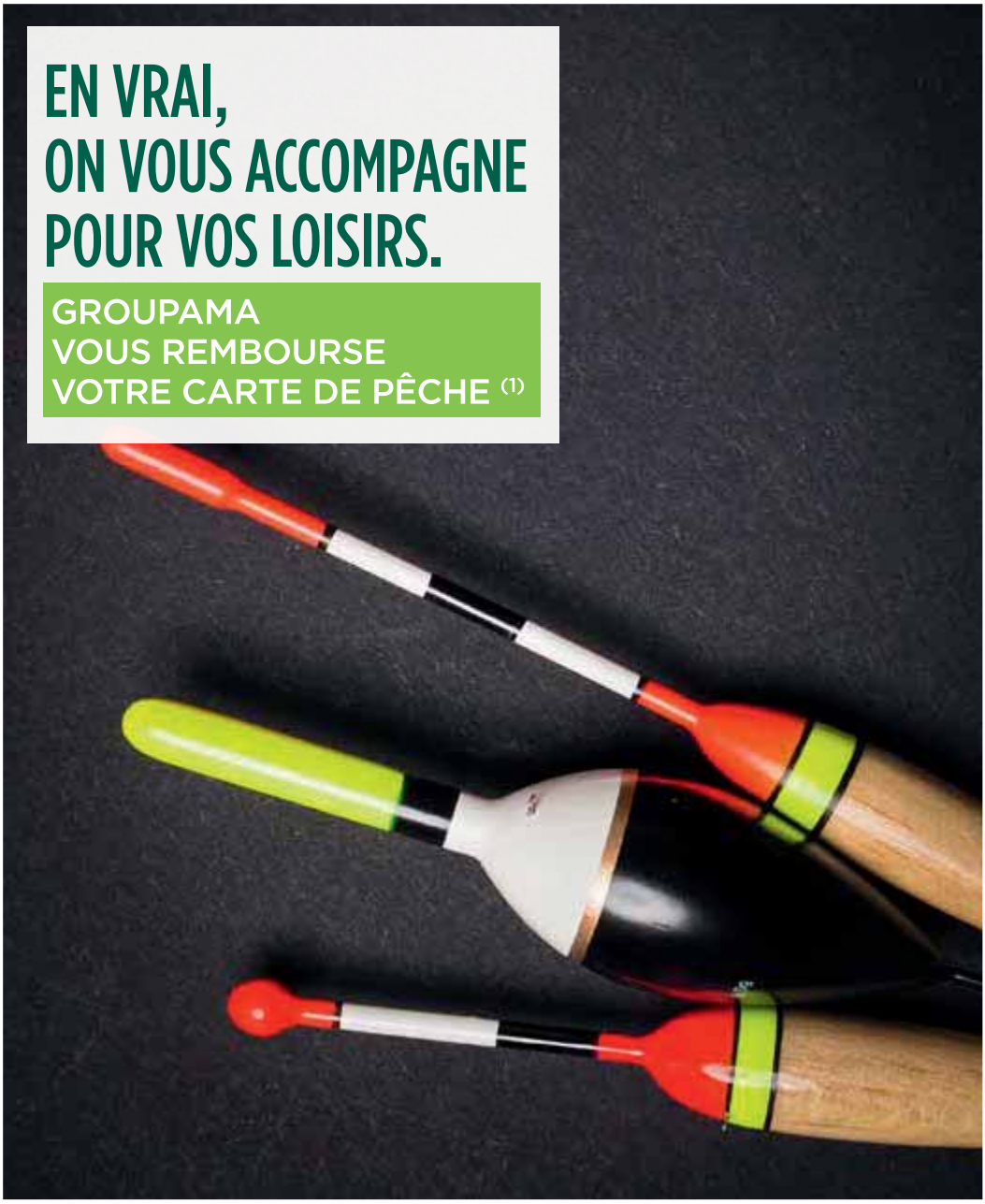

Partenariat entre Groupama Rhône-Alpes Auvergne et la Fédération de Pêche de la Nièvre

Rencontrez dès à présent un conseiller dans l'une des 15 agences de la Nièvre

Château Chinon - Chatillon en Bazois - Clamecy - Corbigny - Cosne sur Loire- Decize- Groupama Car - La Charité sur Loire - Lormes - Luzy -Moulins Engilbert - Nevers - Prémery - St Benin d'Azy - St Pierre le Moutier

PÊCHE

Groupama
la vraie vie s'assure ici

POUR VOUS, DES AVANTAGES EXCLUSIFS

VOTRE ASSURANCE HABITATION PROTEGE AUSSI VOTRE MATERIEL DE PÊCHE

Grâce au partenariat noué entre Groupama Rhône-Alpes Auvergne et la Fédéréation de pêche de la Nièvre

JUSQU'AU 30/06/2019 : GROUPAMA VOUS REMBOURSE VOTRE CARTE DE PÊCHE

pour toute nouvelle souscription d'un contrat d'assurance (1).

VOTRE ASSURANCE GROUPAMA HABITATION COUVRE VOTRE MATÉRIEL DE PECHE

la garantie « équipements de sport et instruments de musique» du contrat Groupama Habitation couvre votre matériel de pêche pour un capital garanti de 5 000€ (2).

Coût de la garantie (3)

à partir de 5 euros/mois (3)

ET BÉNÉFICIEZ DE 5% DE RÉDUCTION

sur toute nouvelle souscription de risques parmi l'auto, l'habitation ou la garantie des accidents de la vie (4).

POUR PROFITER DES AVANTAGES RÉSERVÉS AUX ADHÉRENTS DE LA FÉDÉRATION

- Minissez-vous de votre carte d'adhérent et rendez-vous dans une agence Groupama de la Nièvre.

Retrouvez nous sur :

www.groupama.fr

(1) dans la limite du prix de la carte de pêche avec un montant maximum de 30€ remboursé par sociétaire, valable pour sur présentation de votre carte de pêche 2019 auprès de la Fédération départementale de la Nièvre. Valable pour toute nouvelle souscription d'un contrat automobile (conduire), habitation (Groupama Habitation), santé (Groupama santé active et Groupama santé active sénior), garantie des accidents de la vie privée ou tout autre service distribué par Groupama. Offre valable pour toute nouvelle souscription jusqu'au 30/06/2019. Voir conditions auprès d'un conseiller commercial d'une agence de la Nièvre. (2) Garantie équipement de sport et instruments de musique optionnelle dans le contrat GROUPAMA HABITATION (formule Confort) pour un capital garanti de 5,5 fois l'indice FFB (soit 5121€ pour l'indice valable au 15/12/2017). Se reporter au contrat pour le détail des garanties, des montants et franchises (risque immersion exclu de cette offre). Voir détails et conditions en agence auprès dans l'une des agences du département de la Nièvre. (3) Coût de la garantie à partir de 5 TTC/mois, tarif variable selon l'habitation assurée et l'année de souscription. Voir détails et conditions en agence auprès dans l'une des agences du département de la Nièvre. (4) 5% de cotisations offerts aux adhérents de la Fédération de pêche de la Nièvre sur les contrats automobile (véhicule de tourisme <3,5T), habitation et garantie des accidents de la vie privéetion, santé avec Groupama Santé Active. Réduction valable pendant toute la durée du contrat sous condition d'être toujours adhérent à l'association et sous réserve de fin du partenariat. Voir conditions dans l'une des agences de la Nièvre.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Émetteur des Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.Crédits photos : ©vizafoto - stock.adobe.com.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Aron et Dragne

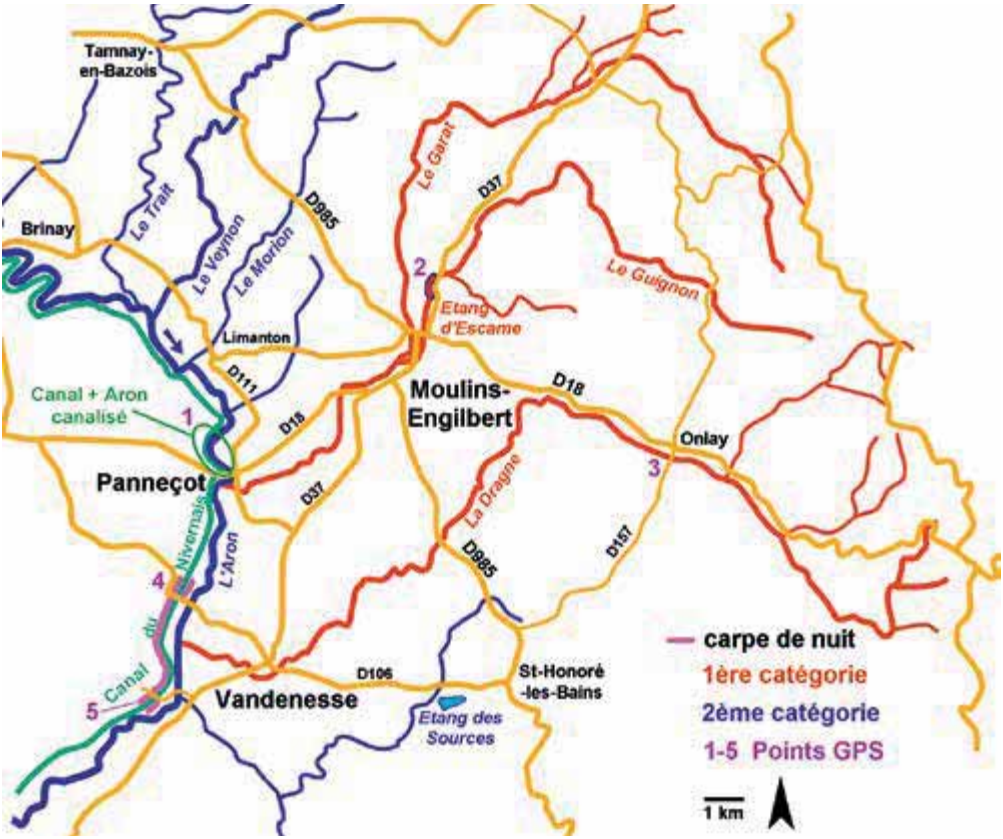

AAPPMA Vandenesse

Président :
COITOUT Gérard, 03 86 30 63 01
Trésorier :
GOINEAU Michel, 03 86 30 72 41

Dépositaires de cartes

Cercy La Tour : Café du Siècle, 03 85 06 41 51

AAPPMA Panneçot

Président :
BESANCENOT Thierry, 06 84 75 99 44
Trésorier :
SOUCHAL Huguette, 03 86 84 23 00

Dépositaires de cartes

Panneçot : SOUCHAL Huguette, Le Bourg, 03 86 84 23 00
Limanton : BESANCENOT Thierry, Le bois des Sarreaux, 06 84 75 99 44

AAPPMA Moulins-Engilbert

Président :
MARCEAU Frédérique, 03 86 50 03 46
Trésorier :
ETIENNEY Jacques, 03 86 84 28 12

Dépositaires de cartes

Moulins-Engilbert : Mairie, 03 86 84 21 48
Moulins-Engilbert : Hôtel du Morvan, route de Château-Chinon, 03 86 84 22 07
Onlay : Mairie, 03 86 84 20 56

AAPPMA « le Goujon » de Vandenesse

Canal du Nivernais 2ème catégorie piscicole

Beau parcours facilement accessible sur le Canal du Nivernais entre l'écluse d'Isenay et la gare des Hâtes de Scia.

[4] **46°55'37" N - 03°43'50" E** (gare des Hâtes de Scia)

[5] **46°54'22" N - 03°43'31" E** (gare d'Isenay)

Parcours de pêche de la carpe de nuit sur plus de 2 km côté chemin de halage. Etang communal de Vandenesse classé en 1ère catégorie, pêche à l'asticot autorisée.

AAPPMA « la Flottante » de Panneçot

Canal du Nivernais et Aron canalisé 2ème catégorie piscicole

Le Canal du Nivernais et l'Aron arrivent « ensemble » à Panneçot. À la sortie du Port, un déversoir permet de les séparer à nouveau.

[1] **46°57'21" N - 03°44'42" E** (Port Aron-Canal)

Les postes de pêche les plus accessibles se situent sur tout le contre halage, sur le chemin de halage côté parking avant les barrières et au port du camping municipal. Les black-bass sont bien présents dans le secteur.

AAPPMA « la Truite Moulinoise » de Moulins-Engilbert

La Dragne entre Dragne et Onlay 1ère catégorie piscicole
Jolie rivière de petit gabarit (8 m) du Sud Morvan, la Dragne est un affluent de l'Aron, avec lequel elle conflue à Vandenesse. Entretenue sur une douzaine de kilomètres de part et d'autre d'Onlay, la rivière est facilement accessible par la route D18 qui la longe.
[3] **46°57'40" N - 03°53'24" E**

Étang d'Escame 1ère catégorie piscicole
Ouverture de mars à septembre. 1 canne. Asticot autorisé.
[2] **47°00'06" N - 03°48'60" E**

La Dragne est très bien aménagée avec des échaliers permettant d'enjamber facilement les clôtures. Le parcours est pêchable à l'ultra-léger ou au toc, mais plus difficilement à la mouche. Nombreuses écrevisses signal à pêcher à la balance.

Restaurant Guinguette
à l'entrée du camping de Panneçot

LaRustine
Menus à 13 et 15 €
Ouvert de juin à septembre
Tél. : 03 86 84 32 70
Association LeBarrage

Secteur Aron amont Bazois

Étang de Vaux et Baye, canal du Nivernais

Vaux
Bazolles
Sardy les Epiry

Aron amont et canal du Nivernais

Châtillon en Bazois
Biches

Étangs de Vaux et Baye, Canal du Nivernais

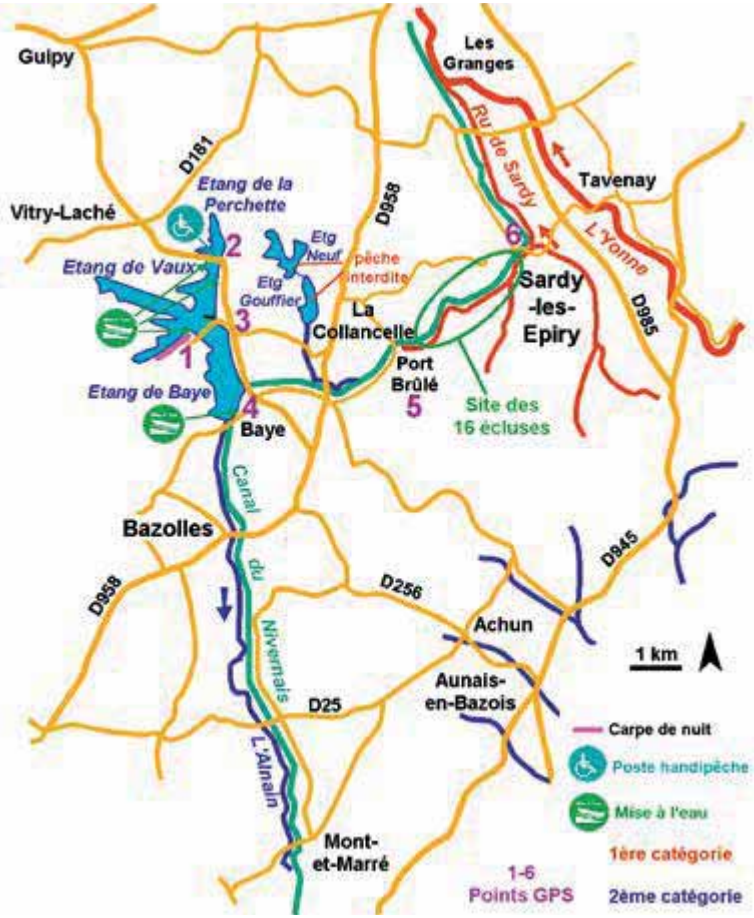

AAPPMA Vaux

Président : VALTON Alain, 03 86 68 50 95
Trésorier : BERNARD Jean, 03 86 58 65 09

Dépositaires de cartes

Vaux : Pierre PAPIER, garde pêche AAPPMA Vitry-Laché, 1ère maison après la digue entre Vaux (à gauche) et la Perchette (à droite), 09 88 66 61 38
Chevannes-Changy : Épicerie bar-tabac, L'Aire de Rien, 03 86 29 62 76
Etang du Merle : Camping, 03 86 58 38 42

AAPPMA Bazolles

Président :
HABE Alain, 06 60 44 41 12
Trésorier :
MARTIN Thierry, 03 86 38 91 02

Dépositaires de cartes

Voir Fédération Départementale
Locaboat Holliday (période estivale)

AAPPMA Sardy les Epiry

Président :
BEDEL Daniel, 03 86 22 40 10
Trésorier :
PAURON Thierry, 03 86 22 40 57

Dépositaires de cartes

Sardy : Mairie, mercredi 14h - 17h et jeudi 9h - 12h, 03 86 22 42 79

AAPPMA « la Perchette » de Vaux

Les étangs de Vaux et de la Perchette (110 ha et 30 ha)
2ème catégorie piscicole, domaine public
Les étangs de Vaux et de la Perchette, situés au centre du département ont bénéficié de gros travaux d'aménagements. Le site est idéal pour venir passer une journée en famille, avec des postes de pêche bien dégagés et un sentier pédestre sur toute la rive Est. L'étang de Vaux est peu profond (5 m à la digue) mais présente un caractère sauvage avec de nombreuses queues. La Perchette offre aux pêcheurs une presqu'île très bien aménagée avec un parking et 2 pontons handipêche.
[1] **47°10'39" N - 03°36'30" E** (Mise à l'eau Palaiseau + Carpe nuit)
[2] **47°101'29" N - 03°36'58" E** (Perchette)

Embarcations interdites sur la Perchette. Moteur électrique autorisé sur Vaux. Secteur de pêche de la carpe de nuit derrière la colonie de Palaiseau. Pêche du Black-bass en no-kill sur la Perchette.

AAPPMA « la Tanche » de Bazolles

L'étang de Baye 2ème catégorie piscicole, domaine public
L'étang de Baye, au centre du département, permet de concilier pêche, voile, promenade et baignade. Le site est idéal pour venir passer une journée en famille. L'étang est peu profond (4 m à la digue) et communique directement avec le Canal du Nivernais.
[3] **47°10'51" N - 03°36'56" E** (Parking Vaux)
[4] **47°09'51" N - 03°37'10" E** (Tilleuils, Mise à l'eau et Parking)
Canal du Nivernais
[5] **47°10'38" N - 03°39'48" E** (Port Brûlé)

Pêche en barque autorisée, moteur électrique uniquement, mise à l'eau près de la digue. Pêche de la carpe de nuit interdite. L'étang est riche en perches et poissons blancs.

AAPPMA « le Brocheton » de Sardy-les-Epiry

Canal du Nivernais 2ème catégorie piscicole, domaine public

Située en aval de l'échelle des 16 écluses, la gare de Sardy est un lieu destiné en priorité à la pêche en famille. L'accès est aisé et c'est le lieu idéal pour un pique nique au bord de l'eau. Les pêcheurs à roder auront tout intérêt à prospecter les différents bassins situés entre les 16 écluses où les populations de carnassiers sont relativement importantes.

[6] **47°11'40" N - 03°41'42" E** (Port)

Recherche de la perche aux micro-leurres dans les 16 écluses.

ALPHA EXPERTS

EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL EN GESTION D'ENTREPRISES - GESTION SOCIALE ET FISCALE
Individuel - Société - Association - PME/PMI - TPE - Libéraux - Forêt - Immobilier - Agriculture

Philippe BOUVEAU - Christian PERRIN BONDOUX
Experts Comptables Diplômés - Commissaires aux Comptes

38 Rue Franchet d'Esperey - 58000 NEVERS
Tél. **03 86 59 52 78** - Fax **03 86 59 52 85** - Mail **contact.nevers@alphaexperts.fr**
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne - Franche-Comté

CENTRE LOIRE

Toute une banque pour vous

Aron amont et Canal du Nivernais

AAPPMA Biches

Président :
BOURGEOIS Alain, 03 86 84 11 76
Trésorier :
GOUX François, 06 14 43 34 99

Dépositaires de cartes

Biches : Café La P'tite Biche, 03 86 84 91 22
Anlezy : Epicerie Boulanger, 03 86 60 27 66
St Benin d'Azy : Café de la place, 03 86 57 71 15

AAPPMA Châtillon en Bazois

Président :
DUCLOIX Didier, 03 86 84 16 59
Trésorier :
ROBILLARD Jean-Pierre, 03 86 60 28 85
Email :
legardondubazois@outlook.com

Dépositaires de cartes

Aunay : Restaurant le Relais d'Aunay, 03 86 78 15 26
St Saulge : Bar le Bistroquet, 03 86 58 34 82
Châtillon : Bar Le Petit Sénat, 03 86 84 01 70
Châtillon : Esprit de Fleurs, 03 86 84 75 37
Alluy : Garage Pereira Thomas, 03 86 78 71 50

AAPPMA « le Brochet Bichois » de Biches

Le Canal du Nivernais et l'Aron entre Pont et Meulot 2ème catégorie piscicole

En association avec l'AAPPMA de Châtillon en Bazois, qui gère le début du linéaire, un parcours « Passion » Pêche au coup a été aménagé en 2017 sur plus de 5 km sur le contre halage du Canal du Nivernais entre les lieux dits Pont et Meulot. Un chemin carrossable donne accès aux nombreux parkings et postes de pêche du canal, mais également à l'Aron. Des tables-bancs et des panneaux pédagogiques sont également présents le long du parcours.

[4] **47°01'53" N - 03°39'25" E** (Parcours passion pêche au coup d'Eguilly)

[5] **46°59'47" N - 03°40'29" E** (Accès canal + poste handipêche)

Empoissonnement important en poissons blancs et carnassiers. Présence de trois zones de pêche partagées permettant la pratique des plus jeunes ou des personnes à mobilité réduite en toute sécurité.

AAPPMA « le Gardon du Bazois » de Châtillon en Bazois

Le Canal du Nivernais et Aron 2ème catégorie piscicole, domaine public

Le secteur de Châtillon en Bazois présente la particularité d'avoir plusieurs écluses sur quelques kilomètres et une partie commune entre le canal et l'Aron.

[1] **47°03'44" N - 03°38'30" E** (Parcours Carpe Mingot)

[2] **47°02'51" N - 03°39'04" E** (Aron canalisé)

[3] **47°02'32" N - 03°39'41" E** (Parcours Carpe Cœuillon)

Pêche des carnassiers et des poissons blancs aussi bien dans la rivière Aron que dans le Canal du Nivernais. Présence de 2 secteurs de pêche de la carpe de nuit dans ce dernier sur le bief en amont de Châtillon et en aval juste avant la séparation canal-rivière.

LE PETIT SENAT
BAR BRASSERIE
03 86 84 01 70
1 RUE ADRIEN LAURENT
58110 CHÂTILLON EN BAZOIS

GARAGE
PEREIRA THOMAS
03.86.78.71.50
LE BOIS DE SEIGNE 58110 ALLUY
Vente & Réparation
motoculture de plaisance et quad

Secteur Nièvre

Urzy
Guérigny
Prémery

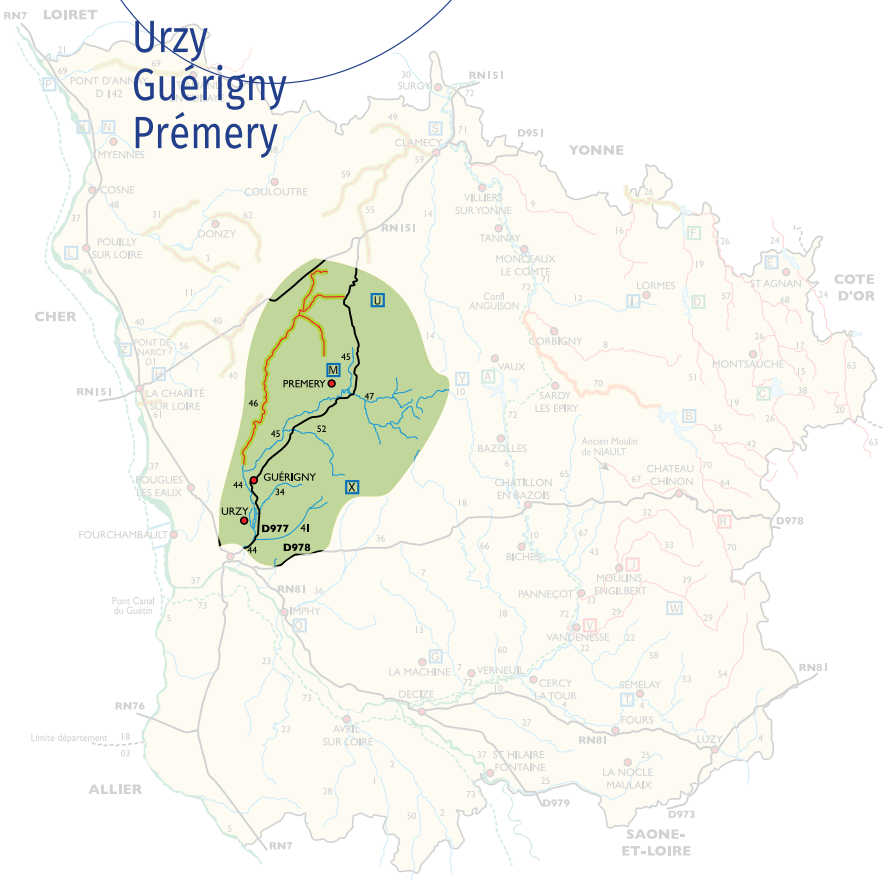

Bassin des deux Nièvre

AAPPMA Urzy

Président :
LUQUET Eric,
03 86 38 57 05
Trésorier :
VARANGUIN Patrick,
03 86 38 53 15

Dépositaires de cartes

Varennes-Vauzelles : Bar Tabac de la Brosse,
42 Rue du Bourg,
09 82 41 02 59

AAPPMA Guérigny

Président :
GUITTON Gérard,
06 62 11 67 88
gerard.guitton58@gmail.com
Trésorier :
LEGENDRE Frédéric,
03 86 60 07 93

Dépositaires de cartes

Guérigny : Brico Jardin Kiriel, 03 86 21 87 14
Guérigny : Proximarché, 03 86 37 32 64
Guérigny : Maison de la Presse, 03 86 37 13 58
Montigny-aux-Amognes : Bar Tabac Epicerie, Le Montigny, 06 45 55 26 71

Dépositaires de cartes

Arthel : Mairie, mardi 9h - 12h jeudi 14h - 17h, 03 86 60 10 30
Champlemy : Bar - Restaurant, Le Montauban, 03 86 60 10 55

AAPPMA Prémery

Président :
BLOTTIAUX-MRAKOVIC Jean-Jacques, 06 47 50 40 99
Trésorier :
GRENIN Cédric, 06 25 32 41 80

Dépositaires de cartes

Prémery : Office de Tourisme, 03 86 37 99 07
Prémery : Carrefour Market, 03 86 37 99 33

AAPPMA « le Brochet » d'Urzy

La rivière Nièvre 2ème catégorie piscicole
La rivière Nièvre a un tracé parsemé de bras secondaires et de moulins. Le tracé près d'Urzy n'échappe pas à la règle et offre des faciès très différents selon l'endroit.
[2] **47°04'08" N - 03°12'04" E** (poste handipêche)

Étang de la Fontaine Jeunot 2ème catégorie piscicole
[1] **47°02'17" N - 03°10'46" E**

Les pêcheurs de vifs trouvent ici leur bonheur avec une population importante de goujons et de vairons. Les perches, les brochets et les carpes se plaisent également bien dans les trous et dans le moindre embâcle. Présence d'un poste handipêche à Urzy Demeurs.

Jardinerie
Bricolage
Kiriel
BRICO JARDIN
A côté d'Intermarché
JARDIN - VEGETAUX
BRICOLAGE
ELEVAGE
ALIMENTATION ANIMALE
VETEMENTS CHAUSSANTS
3 Rue de Ianessan
58130 GUERIGNY
03 86 21 87 14
Magasin OUVERT
du lundi au jeudi : 9h-12h30 / 14h30-18h30
Vendredi et Samedi : 9h-18h30 NON STOP
OUVERT LE DIMANCHE DE 9h à 12h

AAPPMA « le Garbot » de Guérigny

La Nièvre au bief des Câbles 2ème catégorie piscicole
Le bief des Câbles est un lieu destiné à la pêche en famille. C'est une zone calme, peu profonde où la Nièvre d'Arzembouy se mêle à la Nièvre de Champlemy. Avec un amorçage adapté, on peut y prendre des carpes et des tanches de belle taille. Pour ceux qui viendront en famille, une aire de jeux et les anciennes forges royales bordent le site.
[3] **47°05'30" N - 03°11'18" E** (Bief des Câbles)
[4] **47°05'50" N - 03°12'25" E** (Poêlonnerie)

Présence d'un poste handipêche.

AAPPMA « la Perche » de Prémery

Étang de Prémery et rivière Nièvre 2ème catégorie piscicole
Proche du centre ville, l'étang communal de Prémery est un plan d'eau à vocation familiale très bien équipé pour accueillir le public. Alimenté par la rivière Nièvre, également praticable, ses berges sont accessibles sur tout son pourtour.
[5] **47°10'44" N - 03°20'06" E** (Étang de Prémery)
Étang d'Arthel 2ème catégorie piscicole
[6] **47°14'39" N - 03°24'20" E**

Pêche des carnassiers, des carpes ou des poissons blancs possible. Berges très accessibles. Ponton handipêche à l'Etang. Etang peu profond. La rivière Nièvre longe le plan d'eau et la pêche y est autorisée. Pour les personnes à mobilité réduite, l'accès en véhicule jusqu'aux berges est autorisé par la municipalité jusqu'au ponton de pêche uniquement. Présence d'une grosse population de carpes. (pas de pêche de nuit autorisée).

Secteur Morvan des lacs
Yonne amont
Cure et Chalaux

Château-Chinon
Corbigny
Lormes
Montsauche
St Agnan

Lac de Pannecière et Yonne

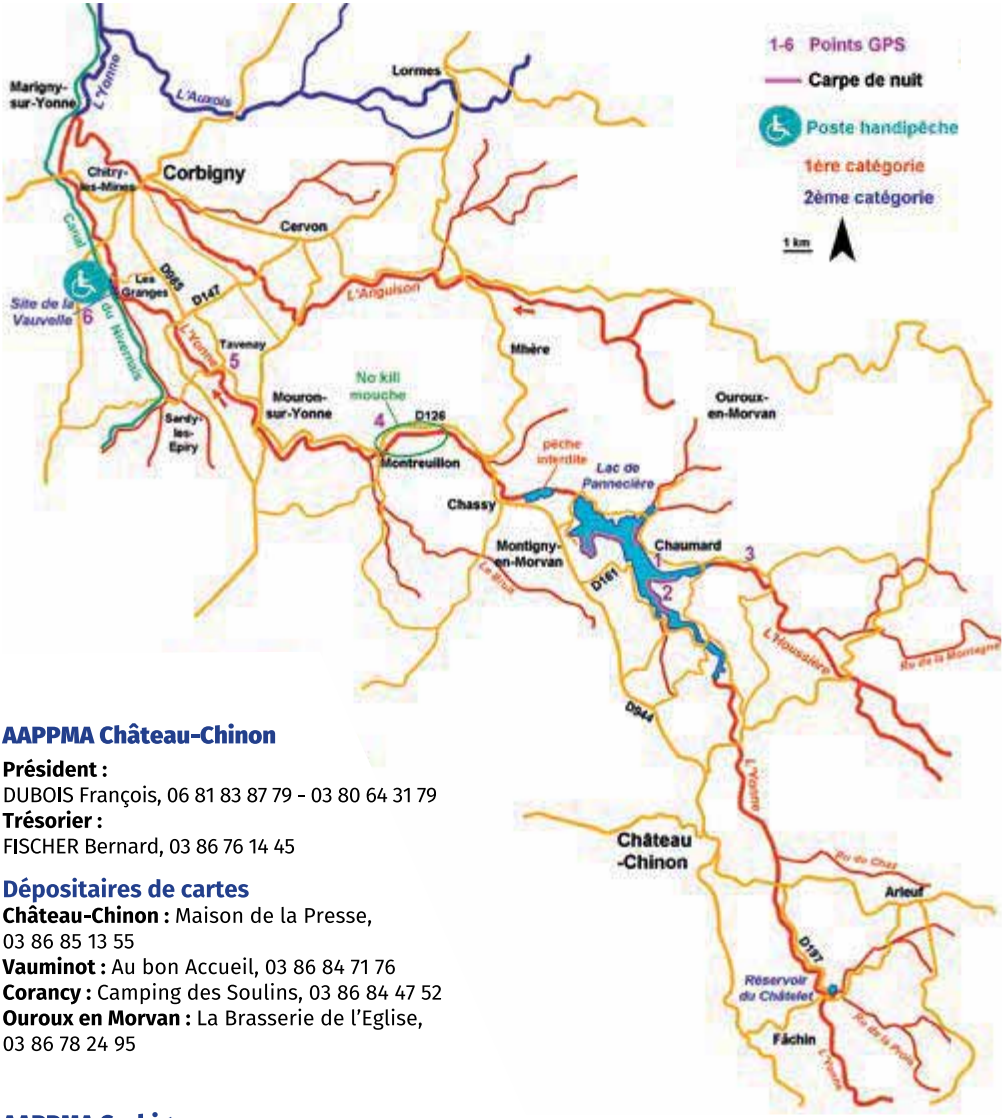

AAPPMA Château-Chinon

Président :
DUBOIS François, 06 81 83 87 79 - 03 80 64 31 79
Trésorier :
FISCHER Bernard, 03 86 76 14 45

Dépositaires de cartes

Château-Chinon : Maison de la Presse, 03 86 85 13 55
Vauminot : Au bon Accueil, 03 86 84 71 76
Corancy : Camping des Soulins, 03 86 84 47 52
Ouroux en Morvan : La Brasserie de l'Eglise, 03 86 78 24 95

AAPPMA Corbigny

Président :
BERNARD Jean-Louis, 06 29 91 25 91
Trésorier : SENN Yves, 03 86 20 11 39

Dépositaires de cartes

Montreuillon : Bar restaurant gîtes L'Aqueduc 03 86 84 77 45
Corbigny : Maison de la Presse, 03 86 20 28 49
Corbigny : Motoculture Plaisance Sport Pêche, P. Letellier, 03 86 22 14 56

AAPPMA « la Truite Morvandelle » de Château-Chinon

Lac de Pannecière
2ème catégorie piscicole, non domanial
Alimenté principalement par la rivière Yonne et par l'Houssière, le lac de Pannecière est le plus grand et le plus emblématique du Morvan.
Fort de ses 520 ha lorsqu'il est rempli, ce barrage offre des décors somptueux et diversifiés, allant des zones de roches abruptes aux plages de sable...
[1] **47°08'36" N - 03°54'20" E** (MAE Chaumard)
[2] **47°08'19" N - 03°54'38" E** (secteur nuit Huard)

Le lac offre 3 secteurs de pêche de nuit de la carpe et de nombreuses mises à l'eau pour les pêcheurs de carnassiers. Moteur thermique autorisé, mais limité à 6 CV 4 temps.

L'Yonne et l'Houssière en amont de Pannecière 1ère catégorie piscicole
Les deux rivières, d'un gabarit de 8-10 m de large, sont courantes et assez pentues. Pêche essentiellement au toc et au vairon.

[3] **47°08'38" N - 03°56'53" E** (Houssière)

Parcours assez dégagé sur l'Yonne entre Pont-Charreau et Vermenoux, mais beaucoup plus sauvage en remontant en direction du réservoir de pêche à la mouche du Châtelet.

AAPPMA « l'Anguille » de Corbigny

L'Yonne de Chassy à Marigny/Yonne 1ère catégorie piscicole
L'Yonne est la rivière à truite phare du département. Accessible, entretenue, et gérée de manière patrimoniale, elle est incontournable quelle que soit la technique pratiquée, toc, vairon ou mouche. Le site de Montreuillon (ex centre de la zone Euro) est le plus connu. Son bar restaurant est le rendez-vous de tous les pêcheurs et donc la source d'informations incontournable.
[4] **47°10'39" N - 03°47'18" E** (No kill Montreuillon voir page 76)
[5] **47°12'10" N - 03°42'35" E** (Tavenay)

Aucun déversement de truites surdensitaires dans le secteur. Les efforts réalisés sur la reconnexion des ruisseaux permettent une bonne reproduction. La taille de la truite sur toute l'Yonne en aval du barrage de Pannecière est de 25 cm. L'ombre est bien présent de part et d'autre de Montreuillon. Parcours de pêche à la mouche en no-kill en amont de Montreuillon.

Canal du Nivernais, prise d'eau de la Vauvelle 2ème catégorie piscicole
[6] **47°13'42" N - 03°40'09" E** (Vauvelle)

Lac de Chaumeçon et Chalaux

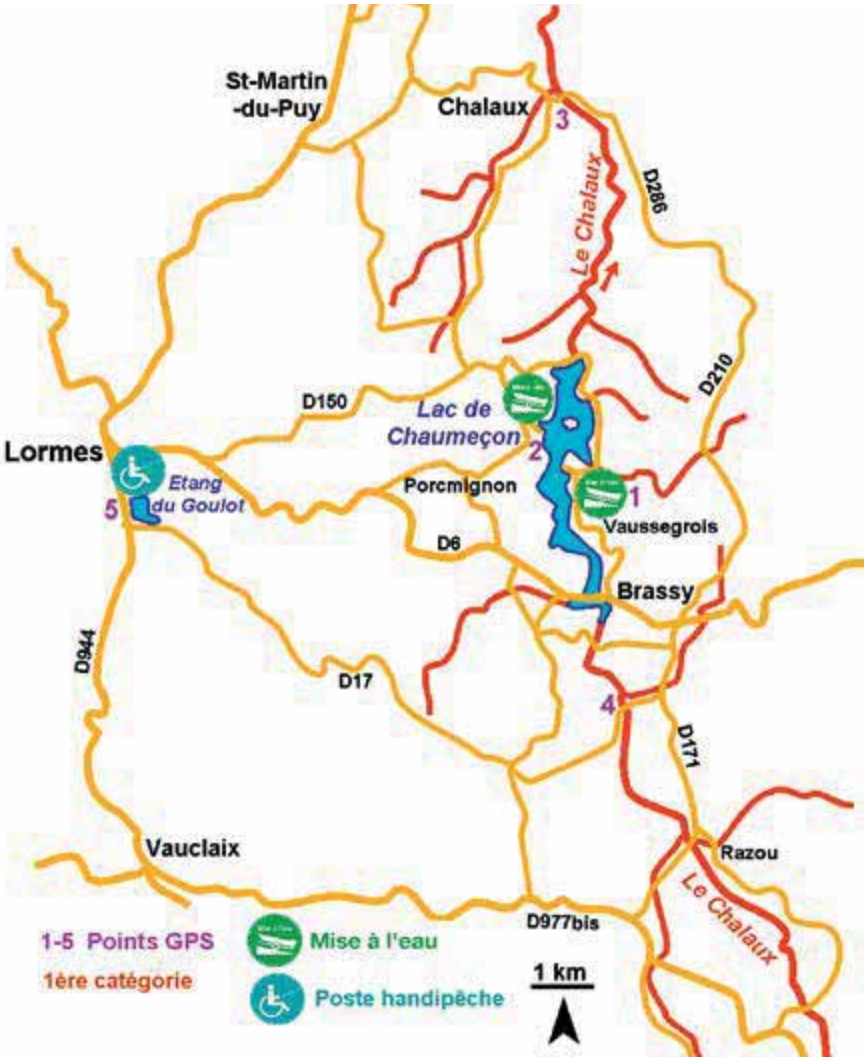

AAPPMA Lormes-Chaumeçon

Président :
HERNANDEZ José, 03 86 22 52 18
Trésorier :
CAMIUS Daniel, 06 69 44 16 72

Dépositaires de cartes

Lormes : Grand Café (place François Mitterrand), 03 86 22 32 64
Lormes : SARL Sylvain Jardinerie (avenue du 8 mai 1945), 03 86 22 82 65
Lormes : Office de Tourisme des Lacs du Morvan (route d'Avallon), 03 86 22 82 74
Brassy : Mairie, 03 86 22 20 31

AAPPMA « le Gardon » de Lormes-Chaumeçon

Lac de Chaumeçon (135 ha)
2ème catégorie piscicole, domaine public
Lac de barrage nivernais le plus sauvage et le plus encaissé, dans la vallée de la rivière Chalaux. Marnage important au cours de l'année faisant baisser le lac de plus de 15 m.
[1] **47°17'12" N - 03°55'03" E**
(Mise à l'eau Vaussegroix)
[2] **47°17'35" N - 03°54'38" E**
(Mise à l'eau de la Ribaudelle)

Pêche en bateau autorisée, moteur électrique uniquement. Pêche de la carpe de nuit interdite. Poste handipêche sur la partie amont.

Le Chalaux 1ère catégorie piscicole
[3] **47°20'26" N - 03°54'48" E** (Chalaux)
[4] **47°15'07" N - 03°55'36" E** (amont lac)

Étang du Goulot (10 ha)
2ème catégorie piscicole
Beau plan d'eau familial alliant pêche et activités de loisirs (baignade côté plage, canoë, espace enfant, ...) D'une profondeur de 2 m à la digue, l'étang présente un pourtour assez varié bien accessible par un sentier.
[5] **47°16'54" N - 03°49'18" E**

Pêche uniquement depuis la rive. Pêche en embarcation (tout type) interdite. Pas de pêche de nuit autorisée. Poste handipêche sur la digue avec parking à proximité. Pêche des écrevisses « signal ».

Lac des Settons et Cure

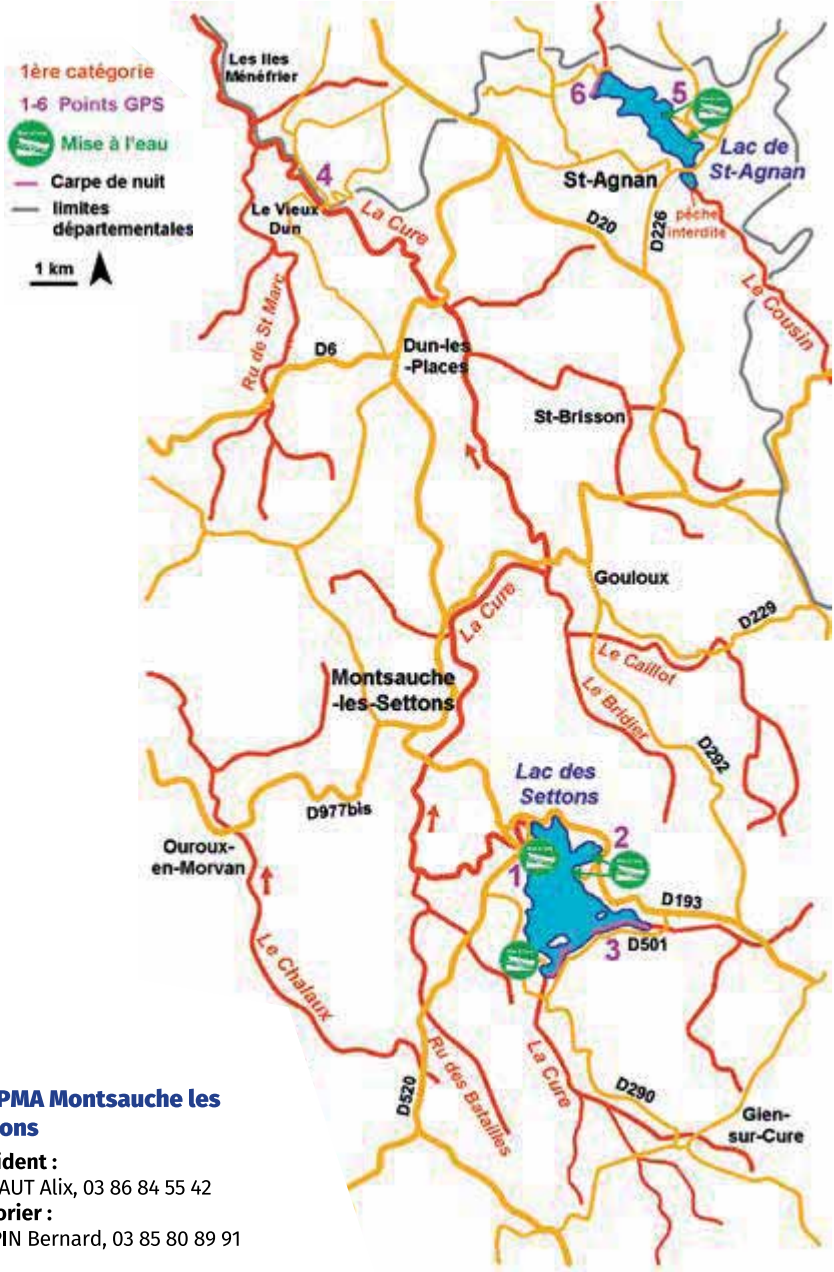

AAPPMA Montsauche les Settons

Président :
HAINAUT Alix, 03 86 84 55 42
Trésorier :
TROPIN Bernard, 03 85 80 89 91

Dépositaires de cartes

Montsauche-les-Settons : Office de Tourisme Maison des Grands Lacs, 03 45 23 00 00
Montsauche-les-Settons : Bar Restaurant L'Idéal, 06 52 94 25 31
Lac des Settons : Activital Base Nautique, 03 86 84 51 98
Moux en Morvan : Mairie, 03 86 76 11 50

AAPPMA « la Région du Haut Morvan » de Montsauche les Settons

Le Lac des Settons (360 ha)
2ème catégorie piscicole
Le lac des Settons est le plus touristique des 4 lacs Nivernais présents dans le Morvan. Il n'en est pas néanmoins le moins intéressant pour la pêche. Bien peuplé en brochets, sandres et perches, le lac possède également une bonne population de carpes et de poissons blancs.
[1] **47°11'38" N - 04°03'36" E** (Mise à l'eau barrage)
[2] **47°11'18" N - 04°04'24" E** (Mise à l'eau Baie de la Faye)
[3] **47°10'37" N - 04°04'37" E** (Carpe de nuit)

Pêche de la carpe de nuit sur 2 secteurs de 1200 m et 1700 m. Navigation autorisée, moteur thermique sans limitation de puissance. Bonne population de carnassiers. Peu de marnage, mises à l'eau accessibles toute l'année.

La Cure 1ère catégorie piscicole
La Cure est une des rivières phares de notre département. Ses eaux de couleur ocre sont vraiment spécifiques et le cadre de cette vallée, en plein cœur du Parc Naturel Régional du Morvan, offre aux pêcheurs un paysage somptueux et sauvage
[4] **47°18'48" N - 03°59'57" E** (Cure au Vieux Dun)

Les truites sont nombreuses mais restent de taille modeste en raison du contexte granitique. Taille de capture à 20 cm. Quelques ombres peuplent depuis peu le secteur et peuvent créer de bonnes surprises. Grande quantité d'écrevisses signal à pêcher à la balance !

Activital sport et nature
2 sites
Étang de Baye
03.86.38.97.39
Lac des Settons
03.86.84.51.98
OFFRE SPÉCIALE PÊCHEURS
-15 %
HÉBERGEMENT
LOCATION DE BATEAUX DE PÊCHE
Vente de permis de pêche possible sur le site des Settons Non soumis à réduction
NIÈVRE le département

Lac de St Agnan

AAPPMA St Agnan

Président :
ERMENOU Claude, 03 86 44 12 16
Trésorier :
LEGER Valérie, 06 79 94 12 86

Dépositaires de cartes

St Agnan : Mairie, mercredi et samedi de 9 h à 12 h, 03 86 78 72 44
St Agnan : Chalets La Jarnoise, D226 direction La Roche en Brenil, 03 86 78 73 14
St Agnan : La Vieille Auberge, 03 86 78 71 36
Dun Les Places : Boulangerie du Morvan - Doubs, 03 86 78 04 05

AAPPMA « le Lac de St Agnan » de St Agnan

Le lac de St Agnan (150 ha)
2ème catégorie piscicole
Ce lac a un petit air d'Irlande sur toute sa partie haute, assez plate et entourée de prairies. Il prend un aspect un peu plus encaissé et se creuse (12 m) près du barrage.
[5] **47°19'44" N - 04°05'39" E**
(Mise à l'eau base nautique)
[6] **47°20'09" N - 04°04'32" E** (Carpe de nuit)

Pêche de la carpe de nuit sur 600 m près du barrage. Navigation autorisée, moteur électrique uniquement. Bonne population de sandres et de perches. Attention, le lac ne fait pas partie du Domaine Public, une carte nivernaise ou la réciprocité interdépartementale est nécessaire.

L'Auberge de L'Atre

SALON DE THÉ - HÔTEL***

7 chambres de charme

RESTAURANT

Francis et Odile Salamolard

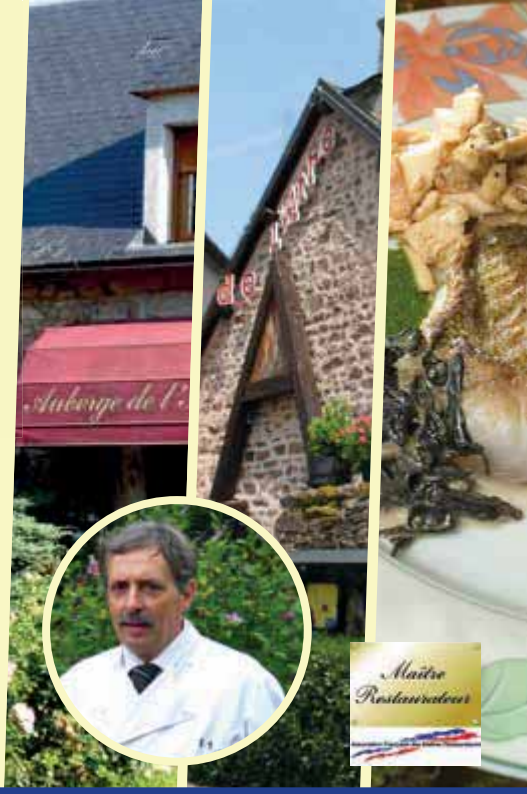

« Une étape très agréable située au cœur du Morvan, entre Vézelay, Avallon et Saulieu.
Cadre rustique et cuisine raffinée ! »

LES LAVAULTS - 89630 QUARRÉ-LES-TOMBES
Tél. 03 86 32 20 79 - Fax 03 86 32 28 25
laubergedelatr@free.fr
www.auberge-de-latre.com
Fermeture hebdo : lundi / mardi

Pisciculture du Saulce

Vente de poisson d'étang Vidange d'étang

La Fournée du Morvan-Doubs

Delphine et Raphaël GALLET

Boulangerie-Pâtisserie

La pétrie

1 rue du 26 juin 1944 / 58230 DUN LES PLACES

Tél. 03 86 78 04 05

VOTRE MAGASIN SPÉCIALISÉ À AUTUN

800M² d'articles de pêche et de nautisme

MORVAN PÊCHE

Conseils techniques, personnalisés, Bassin d'essai pour leurres, Vifs, appâts, ...

BATEAUX / MOTEURS / ECOSONDEUR / FLOAT TUBE

Nouveau CHASSE

VENTE MUNITIONS ET CARTOUCHES

9 TER RUE DE L'ARQUEBUSE - AUTUN ✆ 09 67 04 22 57

Secteur Yonne aval

Yonne, Beuvron et Druyes
Clamecy
Surgy

Vallée de l'Yonne
Monceaux le Comte
Tannay
Villiers sur Yonne

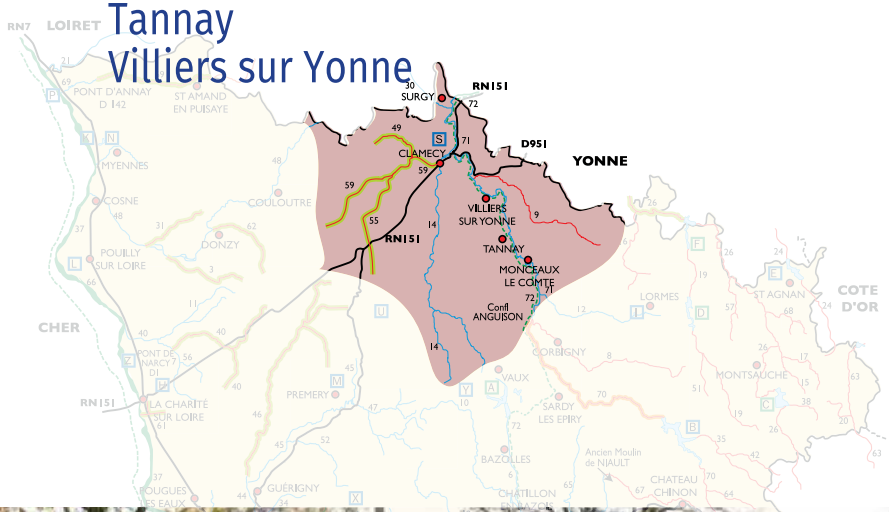

Yonne, Beuvron et Druyes

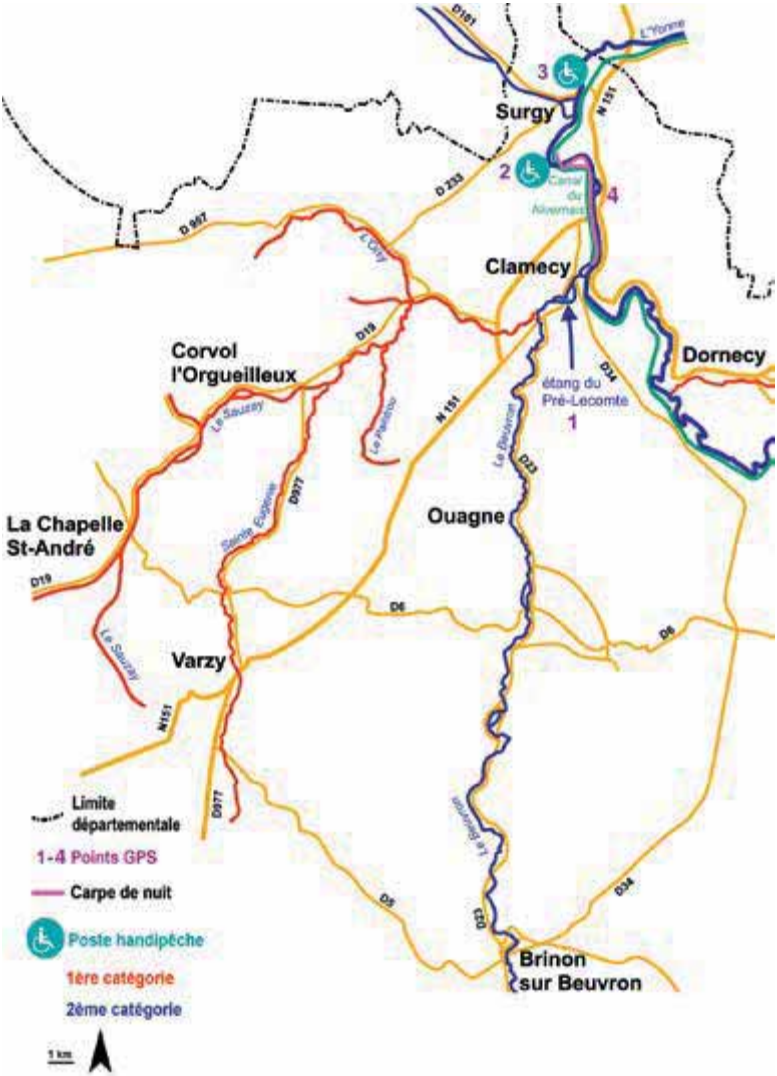

AAPPMA Clamecy

Président :
GAGNANT Patrick, 03 86 27 00 04
Trésorier :
KONIECZNY Rémy, 06 66 07 64 32

Dépositaires de cartes

Clamecy : Office de Tourisme, 03 86 27 02 51
Clamecy : Com et Créa, 09 54 41 72 87
Clamecy : Bar Chez Nico et Lulu, Délices et saveurs
Rue de la Monnaie, 07 88 25 90 78

AAPPMA Surgy

Président :
GUINAULT Michel, 03 86 24 42 26
Trésorier :
LEJEUNE Serge, 03 86 24 47 70

Dépositaires de cartes

Surgy : Auberge de l'Orme, 03 86 27 17 81

AAPPMA « la Vandoise » de Clamecy

Yonne et Beuvron à Clamecy 2ème catégorie piscicole

Clamecy est un véritable petit paradis pour la pêche. La cité des flotteurs de bois a toujours eu une relation étroite avec l'eau. On peut y pêcher le Beuvron (brochets, gros chevesnes, vairons et écrevisses) ainsi que l'Yonne, où de nombreuses zones de pêche ont été aménagées (Armes). Toutes les pêches y sont possibles. Les carnassiers y sont bien représentés, et la pêche de la carpe de nuit est possible sur Clamecy même. Pour ceux qui souhaitent pêcher à roder, les secteurs en aval de La Forêt peuvent être productifs.

[1] **47°27'19" N - 03°30'59" E** (Étang)

Parcours de pêche de nuit en amont du pertuis de la Forêt, sur 1500 m en rive gauche. Étang de pêche familial près de la piscine municipale. L'Yonne et le canal sont du domaine public.

AAPPMA « le Moulinet » de Surgy

L'Yonne et le canal du Nivernais à Basseville

2ème catégorie piscicole

Lieu emblématique entre la Forêt et Surgy, les falaises de Basseville dominent un superbe secteur de pêche où l'Yonne vient se mêler au canal du Nivernais. Les pêcheurs au coup et au posé pourront s'installer sans problème dans la gare et en aval du déversoir.

Les pêcheurs au lancer trouveront également leur compte dans les nombreux trous et zone de nénuphars sur l'Yonne.

[2] **47°29'31" N - 03°30'44" E** (Basseville)

[3] **47°30'49" N - 03°31'18" E** (accès Yonne)

[4] **47°28'56" N - 03°31'28" E** (Carpe de nuit)

Parcours de pêche de nuit de la carpe sur le canal du Nivernais sur 1800 mètres.

Vallée de l'Yonne

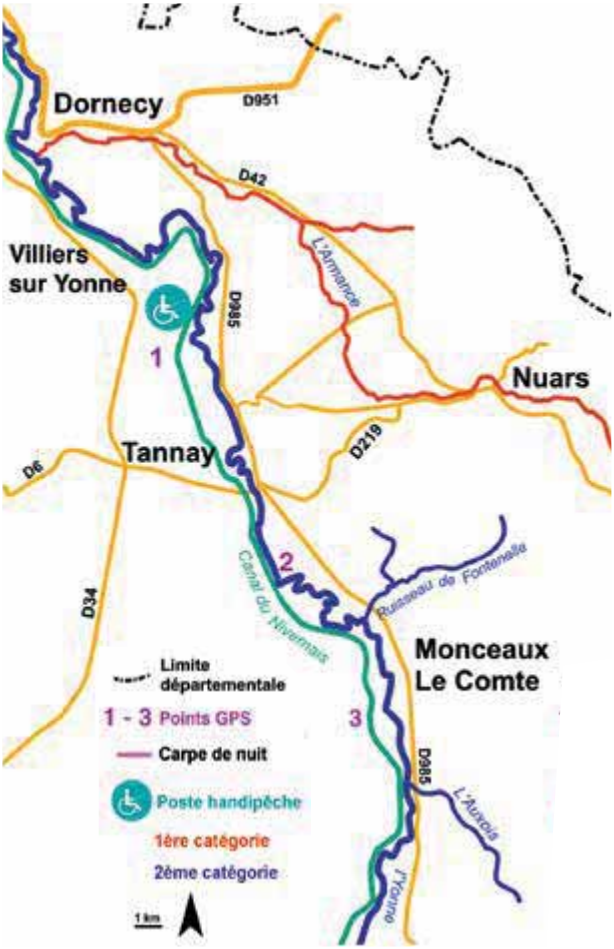

AAPPMA Monceaux le Comte

Président :
OUDARD Philippe, 03 86 22 09 42
Trésorier : OUDARD Claire,
03 86 22 09 42

Dépositaires de cartes

Dirol : Chez M^me^ Oudard, 5 grde Rue, 03 86 22 07 61

AAPPMA Tannay

Président :
STIER Dominique, 03 86 29 38 60
Trésorier : BIDEUX Jacques,
09 63 67 67 55

Dépositaires de cartes

Tannay : Super U, 03 86 29 30 65

AAPPMA Villiers-sur-Yonne

Président :
TROTTET Vincent, 06 82 01 46 32
Trésorier : MOREUX Jérôme,
06 30 39 54 85

Dépositaires de cartes

Dornecy : Au Panier Traditionnel, 03 45 50 91 53

les nouveaux commerçants

U EXPRESS TANNAY
Rue de la Fringale - 58190 TANNAY
Tél : 03 86 29 30 65

Lundi au samedi de 08h30 à 19h00
Vendredi de 08h30 à 19h30
Dimanche de 09h00 à 12h30

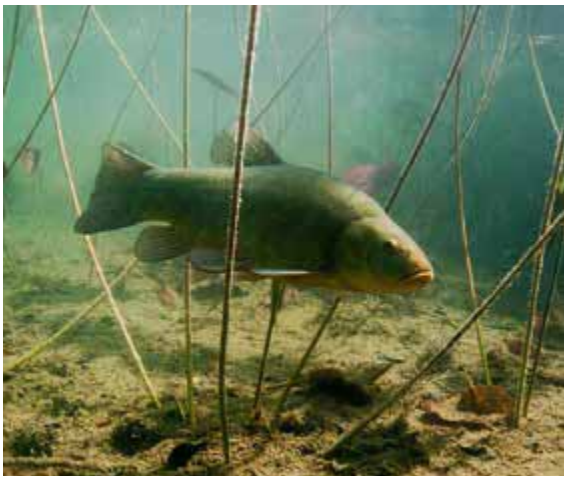

AAPPMA « la Tanche Morvandelle » de Monceaux le Comte

Le Canal du Nivernais et l'Yonne 2ème catégorie piscicole
La série constituée par l'écluse de Mont, les ponts mobiles (ancien et nouveau), et la gare de Dirol donne de nombreuses possibilités de pêche à la fois des poissons blancs et des carnassiers.
[3] **03°39'23"E - 47°19'43"N** (Gare de Dirol)

Le secteur est un haut lieu de la pêche des ablettes et gardons.

AAPPMA « le Barbeau » de Tannay

Le Canal du Nivernais et Yonne à Saint Didier 2ème catégorie piscicole
Petit village situé à quelques kilomètres de Tannay. Le canal du nivernais en amont présente deux zones élargies ainsi qu'une prise d'eau favorable à la pêche des poissons blancs et des carnassiers, particulièrement le sandre.
[1] **47°23'48" N – 03°36'06" E** (poste handipêche Asnois)
[2] **03°37'19" E – 47°21'02" N** (accès canal)

Pour les plus courageux, la pêche à roder sur l'Yonne peut rapporter gros, les secteurs sont sauvages et peu fréquentés.

AAPPMA « la Tanche » de Villiers-sur-Yonne

L'Yonne et le Canal du Nivernais 2ème catégorie piscicole

A quelques dizaines de mètres l'un de l'autre l'Yonne et le canal du nivernais offrent une grande diversité de postes et de techniques de pêche. Sur l'Yonne, on privilégiera la recherche du brochet et de la perche. La prise d'eau sur le canal est un poste réputé pour la pêche du sandre.

La pêche des poissons blancs n'est pas en reste avec la recherche du barbeau sur l'Yonne et de la brème sur le canal.

03°34'37"E - 47°24'46"N (pont de Villiers)

Soyez vigilants : Dans les 50 mètres en aval d'une écluse, une seule ligne est autorisée.

Moniteurs Guides de Pêche diplômés

Nièvre Pêche Passion, Gilles THEBAULT
carnassiers, silures, float-tube
Tél. 06 41 05 11 81
E-mail : tbogilles@gmail.com
Nièvre Pêche Passion

William MANGIN
carnassiers en bateau, mouche
Tél. 06 11 80 05 18
E-mail : wmguidedepeche@gmail.com
Site web : www.wmguidedepeche.com

Benjamin PERRIN, Funny Fishing
carnassiers, coup
Tél. 06 59 95 52 42
E-mail : funnyfishing.bp@gmail.com
Site Web : www.funny-fishing.com

Mouches des Combrailles, Baptiste CARAT
mouche
Tél. 06 88 72 43 73
E-mail : baptcarrat@orange.fr
Site Web : www.mouches-des-combraille.fr

Guillaume ROUILLOT
pêche truite au toc
Tel : 06 85 22 56 41
E-mail : gu.rouillot@laposte.net

École de Pêche

APN La Corcille de Nevers
Maison des Eduens 58000 NEVERS, E-mail :la-corcille-nevers58@orange.fr,
Tél. 06 40 06 85 07 - 03 86 59 38 69

Clubs de pêche

AMC (Association Morvan Carnassiers), Hervé MENOT
Tél. 06 17 47 61 72, Morvan-Carnassier

Carpêche 58, Guillaume AUGER
Tél.06 98 08 82 54
site web : www.carpeche.fr

Club carpe Château-Chinon, Jean-Pierre SOJKA
03 86 85 15 53 -06 86 88 72 64

Team 58, David COQUILLAT *(carpe, silure)*
Site web : http://team-58.skyrock.com/

GPS Nièvre Morvan *(pêche mouche)*
Stanislas LECH, 03 86 59 06 25

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE AGRÉÉE de PÊCHEURS AMATEURS aux ENGINS et aux FILETS sur les EAUX du DOMAINE PUBLIC de la NIÈVRE

Association régie par la loi du 01/07/ 1901 et le décret 85-124

L'ADAPAEF-58 fait partie de la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de la Nièvre et est considérée comme pêche de loisir.

L'ADAPAEF-58 est, de plus, membre de droit (un siège) du Conseil d'Administration de la Fédération de pêche et ses adhérents acquittent la cotisation fédérale.

Notre représentant au Conseil d'Administration est Michel CADIOT, Président de l'ADAPAEF-58.

60 pêcheurs amateurs -alors que l'effectif était de 300 en 1948 - pratiquent leur loisir sur 200 km de rives du DPF : l'ARON, l'ALLIER et la LOIRE (composés de 35 lots de différentes longueurs) ; de ce fait, le nombre de licences est limité au prorata de la longueur du lot.

Les licences sont attribuées annuellement par la DDT 58 après adhésion obligatoire à l'ADAPAEF et paiement du montant de la licence au Trésor Public (Service des Domaines). Le cahier des Charges (clauses particulières) attribue un certain nombre d'engins dans le respect du code de l'environnement. Tous ces instruments de pêche doivent être immatriculés (n° du lot + nom).

- La réglementation en vigueur interdit la pêche amateur du samedi 18 heures au lundi 6 heures afin de ne pas perturber les pêcheurs aux lignes.
- Dans la Nièvre, l'ADAPAEF a demandé l'interdiction du l'usage du filet pendant la fermeture du brochet (du 1er février au 30 avril)
- La vente de tout poisson est interdite au contraire des pêcheurs professionnels.
- Lots de pêche sur le DPF pêchés ou susceptibles d'être pêchés par les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets :

• ARON, 5 lots de 1 à 5
• ALLIER, 5 lots de D7 à D11
• LOIRE, 11 lots de D8 à D18 et 15 lots de E1 à E16.

Les « Derniers Indiens de la Rivière » (dont la moyenne d'âge est élevée) jouent un rôle important au niveau de la gestion piscicole : alevinage en fingerlings-brochets ; ils contribuent à des réhabilitations de frayères, à la capture de poissons nuisibles (poissons chats et perches soleil) ou encore peu recherchés (mulets de mer, brèmes, barbillons, chevaines...). Enfin chaque mois ils doivent remplir et envoyer aux services compétents leur fiche de capture et tenir à jour les carnets de captures d'anguilles.

De plus, une fiche récapitulative de la saison de pêche est adressée par chaque pêcheur, à l'ADAPAEF-58 qui établit un bilan par lot, par procédés de pêche, par espèces capturées, bilan communiqué à la DDT.

Mais cette approche du milieu aquatique est complétée par des observations relatives à la population piscicole de chaque lot (espèces proliférantes, nouvelles, ou en régression) maladie, mortalité, nanisme.

De plus, la « veille environnementale » des adhérents de l'ADAPAEF-58, vise à suivre les préceptes de la Charte NATURA 2000, à savoir : alerter les services de l'ONEMA et de l'antenne NATURA 2000 en cas de pollution, de présences indésirables au niveau de la flore (jussie, renouée du Japon) et de la faune (ragondins, bernaches du Canada) ou souhaitées (castors, loutres, cigognes...), de feux intempestifs sur le DPF, de décharges sauvages, de circulations motorisées sur le DPF....

En conclusion, les Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets sont les derniers survivants de la pêche traditionnelle et ancestrale. Leur savoir-faire est en passe de disparition alors que ce loisir fait partie du patrimoine culturel.

Contacts :

Président : Michel CADIOT
✆ 02.38.31.13.19
Secrétaire : Daniel MESSELOT
✆ 02.48.72.60.78
Trésorier : Jean DUPLESSIS
✆ 03.86.28.36.89

Parcours spécifiques

Parcours « Truites » sur la Vrille

Sur le secteur entre Annay et Neuvy sur Loire, l'AAPPMA « La Myennoise » gère un parcours spécifique « truites » en rivière avec une réglementation préfectorale adaptée (quota de capture réduit à 3, ouverture le week-end du samedi au lundi + jours fériés ; pêche à 1 seule ligne). **Se renseigner auprès de l'AAPPMA (06 60 85 48 13).**

02°53'39"E - 47°31'52"N

Parcours « No-kill mouche » sur l'Yonne en aval de Pannecière

Sur proposition de l'AAPPMA de Corbigny, un secteur no-kill réservé à la pêche de la truite et de l'ombre commun a été mis en place sur l'Yonne en amont de Montreuillon.
Seule la pêche à la mouche est autorisée.

03°47'18"E - 47°10'39"N

Réservoir du Châtelet

Pêche à la mouche

Les arcs en ciel du Châtelet
Plan d'eau de 3 ha au milieu des forêt et monts du Morvan.
Les truites arcs en ciel sont belles et combatives, et les parties de pêche dans ce cadre ravissent tous les moucheurs. Seule la pêche à la mouche est autorisée. Float-tube autorisé, trois maximum en action. Cartes à la journée 20 € (dès 8 h30), demi-journée 12 € (à partir de 14 h) et jeunes 7 €.

03°59'01" E - 47°00'59" N

Jours d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, ainsi que les 2 premiers dimanches de chaque mois. Les autres dimanche sont réservés aux groupes (10 personnes minimum) sur réservation auprès de la Fédération. En période estivale, possibilité de fermeture selon les conditions météorologiques.

Dépositaires de cartes

Château-Chinon : Maison de la Presse, 03 86 85 13 55
Château-Chinon : Café du Boulevard, 23 Bd de la République, 03 86 85 16 11
Arleuf : Pub Restaurant Le Cornemuse, 03 86 78 84 66
Sur place : Moulin des Morvans, M. Blanchard : 06 40 90 41 93

Étang de Pêche en famille

L'étang du Merle (17 Ha)

2ème catégorie piscicole non domaniale

Gestion par l'AAPPMA «La Perchette» de Vaux

L'étang du Merle est géré depuis peu par l'AAPPMA La Perchette de Vaux et la Fédération de Pêche. Ce bel étang familial est idéalement situé dans le département, et propose en saison des activités complémentaires à la pêche comme la baignade et le camping.

Récemment aleviné en carnassiers et en poissons blancs, il est doté d'une bonne population piscicole pouvant combler toute la famille. La pêche est autorisée en canoë, float-tube ou barque avec moteur électrique. Les moteurs thermiques sont interdits. La pêche est interdite depuis la digue, sur la plage de baignade en saison estivale, et dans l'enceinte du camping par les personnes extérieures à celui-ci.

03°29'50" E - 47°08'16" N

L'étang de la Boue à Rémilly (8 ha)

2ème catégorie piscicole

Propriété de la Fédération de Pêche. Étang familial.

Tables de pique-nique, aires de stationnement, information sur la pêche sont à votre disposition au bord de l'eau. Accès véhicule sur les ¾ des berges. Ouvert toute l'année. Attention à la fermeture spécifique du brochet et du black-bass. Gestion par AAPPMA de Sémelay et Fours.

03°46'06" E - 46°49'56" N

Étang de Pêche en famille

L'étang de Chevenon (4 ha)

2ème catégorie piscicole non domaniale

Gestion par l'AAPPMA de Nevers

Sa vocation est familiale, tournée vers la pêche au coup. Quelques carnassiers sont cependant présents dans le plan d'eau.
La labellisation « Parcours Famille » et tous les aménagements réalisés pour la création du « Zébulle Parc » contribuent également à améliorer l'accueil des pêcheurs et de leurs familles. Une « zone de pêche partagée » est présente en rive gauche et plusieurs postes de pêche aménagés agrémentent la rive droite.Embarcations interdites.

03°13'30" E - 46°54'47" N

L'étang d'Arthel (2 ha)

2ème catégorie piscicole

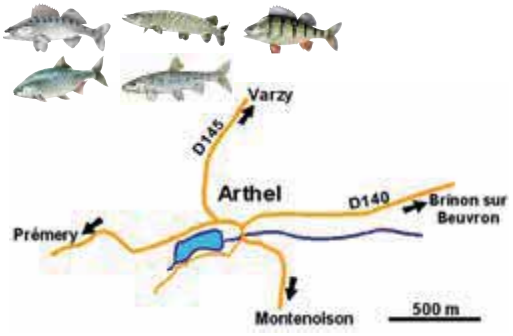

Plan d'eau de 2 ha situé au cœur du village d'Arthel et au pied du château (site historique classé), cet étang est le lieu de pêche idéal pour capturer une friture de gardons. Pour les amateurs, la population de carpes et de tanches permet également de prendre « plus gros ».
L'étang est entouré d'une pelouse entretenue et le maintien du site dans un état de propreté irréprochable est exigé. Ouvert toute l'année.
Dépositaires les plus proches : Mairie d'Arthel et dépositaires de Prémery.

03°24'32" E – 47°14'41" N

Hébergements pêche dans la Nièvre

Plusieurs hébergeurs nivernais ont réalisé les aménagements nécessaires pour répondre au cahier des charges du label « Hébergement Pêche » de la Fédération Nationale de la Pêche en France.

Ces lieux garantissent ainsi aux pêcheurs de trouver un logement adapté à leur loisir avec une dépendance pour stocker le matériel de pêche, les vêtements de pluie, les bottes, ou le wadders, un point d'eau extérieur, une solution pour garder des vifs (vivier, bulleur, ou milieu aquatique à proximité), un frigo dédié aux appâts, et toute la documentation utile pour passer un bon séjour pêche (guides réglementaires et touristiques, cartes IGN, adresses des magasins de pêche, etc...).

Port de Decize

Bassin de la Jonction 58300 Decize, 03 73 15 00 00, www.port-decize.fr

Plusieurs logements au bord du Canal Latéral à la Loire pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes, restauration et vente de cartes de pêche sur le site, location de bateaux.

03°27'17"E - 46°49'23"N

Le P'tit Robinson

Lieu-dit La Copine 58300 Champvert, 03 86 25 43 16, www.lepetitrobinson.com

24 gîtes en bois insolites (roulotte, cabanon, tipi ou igloo) de 4-6 personnes. Ouvert toute l'année. Proche du canal du Nivernais et de l'Aron, 2ème catégorie piscicole.

03°39'01"E - 46°51'28"N

Chez Marie, chambre d'hôtes

5 bis route de Vandenesse 58340 Cercy la Tour, 03 86 50 51 00 – 06 03 01 46 99 https://chezmariecercy.jimdo.com/

Capacité de 6 personnes, 3 chambres. Grande terrasse. Proche de l'Aron, de l'Alène, et du canal du Nivernais, 2ème catégorie piscicole.

03°39'01"E - 46°51'28"N

Gîte des Corvées de Vaux

Les Corvées de Vaux 58800 La Collancelle, 06.37.66.33.30

Chalet bois 6 personnes avec vue sur les Etangs de Baye et de Vaux, grand terrain et terrasse, accessibilité aux plan d'eau à pied.

03°37'12"E - 47°10'45"N

Maison d'hôtes du Bec d'Allier

3 rue du Panorama 58180 Marzy, 03 86 57 98 76, www.instant-nature.org

Gîte pouvant accueillir 5 personnes, situé à 1 kilomètre de la Loire et 2 kilomètres du bec d'Allier, lieu de confluence entre l'Allier et la Loire.

03°05'12"E - 46°58'27"N

Domaine de Candide à Biches

Meulot 58110 Biches,
06 26 37 86 59 / 07 81 12 75 14,
www.domainedecandide.com

Idéalement situé près de l'écluse de Meulot entre le Canal du Nivernais et la rivière Aron (2ème catégorie), capacité de 10 personnes.

03°40'04"E - 47°00'57"N

Le Moulin de Commagny

58290 Moulins-Engilbert,
06 08 61 34 68 / 06 88 60 40 08, 6 pers.

Dans le parc naturel du Morvan, cet ancien moulin à eau du 16ème siècle est accroché à la rivière le guignon rivière de 1ère catégorie à 2km de M.E.

03°47'34"E - 46°58'37"N

Relais des Lacs

D37, 58230 Planchez, 03 86 78 41 30,
www.le-relais-des-lacs.fr

Hôtel-restaurant au cœur du PNRM, entre rivièresà truites et lacs de barrage

04°01'01"E - 47°08'11"N

Camping des Soulins

Les Soulins, 58120 Corancy, 03 86 84 47 52,
www.campingdessoulins.fr

Idéalement situé au bord du lac de Pannecière. Emplacements + Yourtes.

03°55'58"E - 47°07'02"N

Aux Deux Chênes

4, rue de l'Isle 58340 Cercy la Tour, 09 81 48 65 48

Gîte-chambre d'hôtes, 4 pers. Proche du canal du Nivernais, de l'Aron et de l'Alène.

03°38'42"E - 46°52'17"N

LE MOULIN TALA

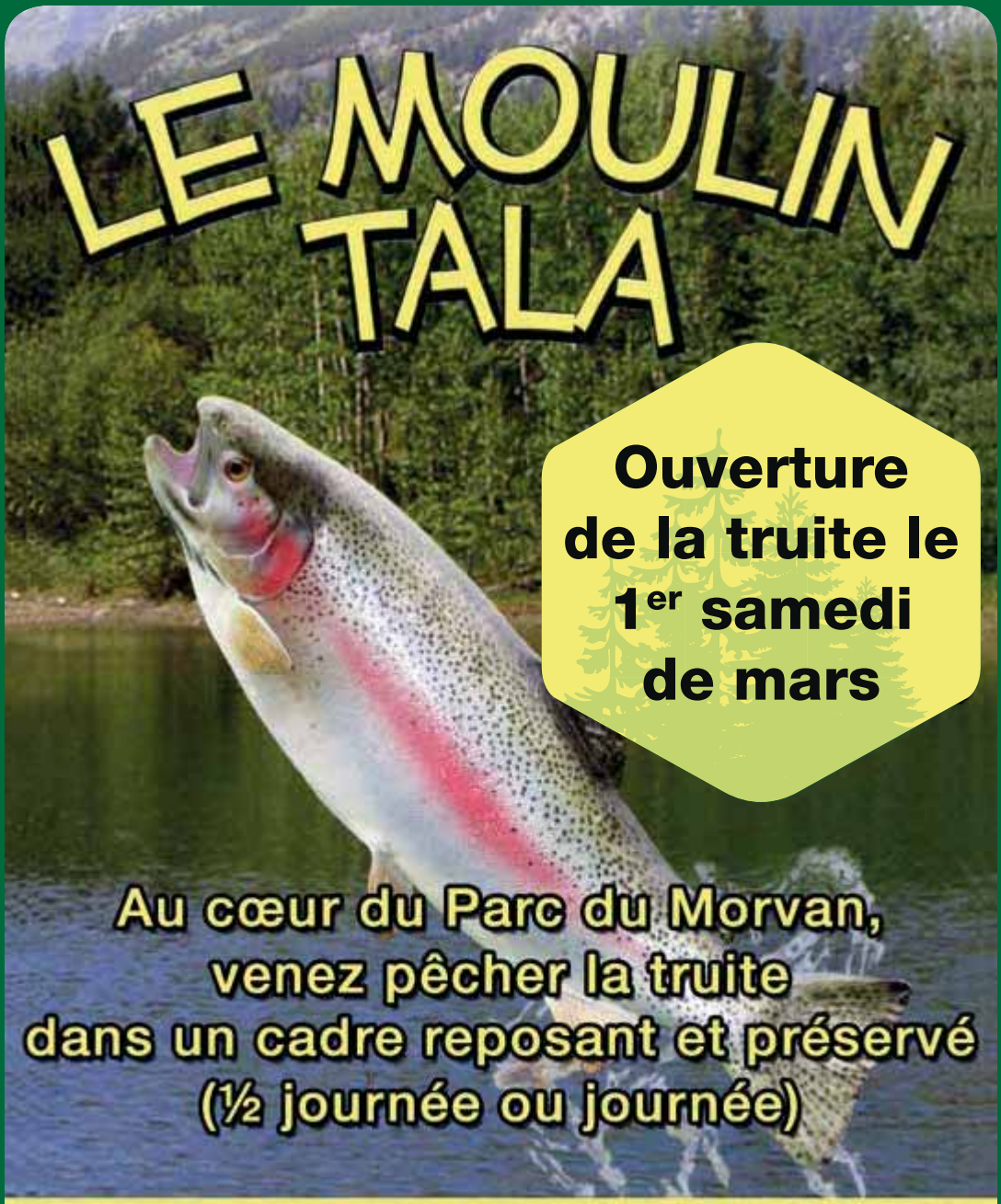

Ouverture de la truite le 1er samedi de mars

Au cœur du Parc du Morvan,
venez pêcher la truite
dans un cadre reposant et préservé
(½ journée ou journée)

Pisciculture du Moulin Tala
58140 – BRASSY
Tél / Fax : 03 86 22 22 61
Restauration sur place

DECATHLON

NEVERS MARZY

Cartes de Pêche

Coup

Carnassiers

Truites

Carpes

Appâts Vivants

La pêche, au meilleur prix

Centre Commercial Carrefour Marzy, 58180 Marzy
Ouvert du Lundi au Samedi 9h00 - 20h00 non stop
Tél. 03 86 71 65 70

www.decathlon.fr

Électricité Prudence

Gardons nos distances

Electricité prudence : gardons nos distances.

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

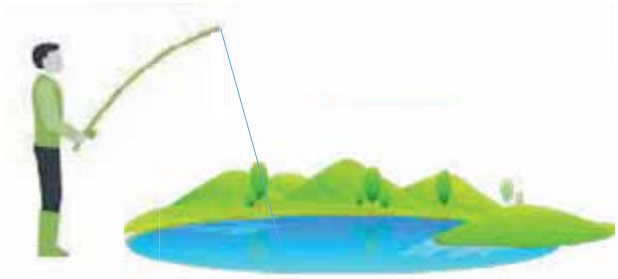

Pêchez ces conseils sans modération !

- Ne pas pêcher près des lignes électriques,
- Tenir votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- Être vigilant aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- Se renseigner auprès de sa fédération de pêche.

Attention : Il y a DANGER même sans TOUCHER !
Un arc électrique peut se former sans contact direct et provoquer une électrocution.

Pour toute information complémentaire,
consultez **electricite-prudence.fr** ou rendez-vous sur **enedis.fr**